

# Le temps de travail des enseignants

À partir de l'enquête FPE 2022

Salah Idmachiche

Série Études

Document de travail n° 2025-E06  
Novembre 2025



# Le temps de travail des enseignants

À partir de l'enquête FPE 2022



Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

61-65, rue Dutot  
75732 Paris Cedex 15

**Directrice de la publication**

Magda Tomasini

**Auteur**

Salah Idmachiche

Série études : e-ISSN 2779-3532

# SOMMAIRE



‣ <b>Présentation des données mobilisées .....</b>	<b>8</b>
Enquête FPE 2022 .....	8
Panel des personnels issu de la BSA .....	8
L'appariement entre FPE 2022 et le panel des personnels 2023.....	9
Millésime.....	9
Méthode .....	9
<b>Qualité .....</b>	<b>9</b>
<b>Indicateurs retenus et modélisations du temps de travail .....</b>	<b>10</b>
Indicateurs pour l'analyse descriptive .....	10
Modélisations du temps de travail en complément.....	10
‣ <b>Le temps de travail sur une semaine-type hors vacances ..</b>	<b>13</b>
Les enseignants à temps plein déclarent travailler 41 heures 30 minutes en moyenne par semaine .....	13
Les écarts de temps passés par les enseignants à la préparation des cours et aux corrections de copies montrent une forte hétérogénéité. ....	14
En moyenne, les heures d'enseignement face à élèves représentent 53% du temps de travail des enseignants.....	16
‣ <b>Le temps de travail pendant les vacances scolaires .....</b>	<b>17</b>
Les enseignants déclarent travailler plus de jours pendant les petites vacances que pendant les vacances d'été.....	17
‣ <b>Le temps de travail selon les caractéristiques des enseignants.....</b>	<b>18</b>
Analyses selon le corps et le type d'établissement des enseignants du second degré .....	18
Analyses selon les affectations des enseignants (secteur, zone d'éducation, type d'affectation, nombre établissement d'affectation) .....	20
Analyses selon les caractéristiques personnelles.....	21

‣ Les demandes exprimées par les enseignants pour faire plus d’heures de travail avec une hausse de revenu .....	24
Les hommes, les enseignants de 35-44 ans et les parents d’enfants sont proportionnellement plus nombreux à demander à travailler plus d’heures. ....	25
‣ Temps de travail annuel des enseignants à temps plein ...	27
‣ Temps de travail des enseignants à temps partiel .....	29
‣ Comment comparer le temps de travail des enseignants ? .....	31
Une mesure du temps de travail par enquête : tenir compte de la précision.....	31
Des résultats qui dépendent du protocole d’enquête : comparaison entre FPE 2018 et FPE 2022 .....	31
Situer les enseignants en France par rapport à leurs homologues à l’étranger : l’enquête TALIS.....	33
Comparer les enseignants à d’autres salariés .....	33
‣ Annexes.....	35
<b>Bibliographie :</b> .....	<b>40</b>

Le temps de travail des enseignants est réglementé et prévoit notamment leur obligation réglementaire de service (ORS), définie selon les corps (professeur des écoles, professeur certifié, agrégé, etc.), la discipline enseignée et le fait d'être à temps plein ou à temps partiel. Par exemple, un professeur certifié du second degré doit assurer 18 heures de cours hebdomadaires, tandis qu'un professeur des écoles en primaire a une ORS de 24 heures par semaine. Les ORS, auxquelles s'ajoutent dans le second degré d'éventuelles heures supplémentaires annuelles (HSA) ou effectives (HSE), sont des heures d'enseignement passées devant les élèves<sup>1</sup>.

Cependant, le temps de travail des enseignants ne se limite pas aux seules heures passées devant les élèves. D'autres tâches, indispensables à la qualité de l'enseignement, ne sont pas prises en compte dans cette obligation réglementaire. Il s'agit notamment de la préparation des cours, de la correction des copies, de la participation aux conseils de classe, aux réunions pédagogiques, ainsi qu'aux rencontres avec les parents d'élèves. D'autres tâches encore sont réalisées en dehors des périodes de cours, pendant les vacances scolaires notamment, comme la préparation de la rentrée, ou l'adaptation des contenus pédagogiques en cours d'année.

Mesurer le temps de travail des enseignants est complexe. Leur activité professionnelle présente une intensité variable selon les moments de l'année scolaire, une part du travail s'effectue à domicile, rendant poreuse la délimitation entre temps professionnel et temps personnel, et la diversité des tâches complique leur définition et leur quantification séparée. Ces spécificités expliquent pourquoi des enquêtes spécifiques sont menées sur cette population, et pourquoi les résultats peuvent différer d'une enquête à l'autre, selon le protocole utilisé. Néanmoins, chaque enquête répond avant tout à des objectifs de recherche précis et trouve sa pertinence dans l'analyse comparative qu'elle permet : comparer le temps de travail selon les profils d'enseignants, établir des comparaisons avec d'autres catégories de salariés, situer les enseignants en France par rapport à leurs homologues à l'étranger, analyser l'évolution temporelle de la charge de travail, par exemple.

Ce document de travail porte sur l'ensemble des heures de travail des enseignants. Il présente des résultats obtenus à partir de l'enquête « Fonction publique de l'État 2022 » (FPE 2022). Afin que des comparaisons puissent être réalisées sur des populations homogènes, les résultats sont principalement ciblés sur les enseignants à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'éducation nationale. Une partie spécifique est néanmoins consacrée aux enseignants à temps partiel (13 % des enseignants).

Ce document de travail n'inclut pas les professeurs documentalistes, car le nombre d'heures d'enseignement devant les élèves est mal mesuré par l'enquête FPE 2022.

---

<sup>1</sup> Pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré, peuvent s'ajouter des heures en plus (dispositif Pacte par exemple) qui relèvent de missions complémentaires mais qui ne sont pas considérées comme des heures supplémentaires.

## ➤ Présentation des données mobilisées

Les données mobilisées dans le cadre de cette étude proviennent de deux sources : l'enquête « Fonction publique de l'État 2022 » (FPE 2022) de l'Insee pour les dimensions relatives au temps de travail, et le panel des personnels issus de la Base Statistique des agents (BSA) de la DEPP pour caractériser les enseignants.

### Enquête FPE 2022

L'enquête FPE 2022 réalisée par l'Insee a pour objectif, sur un échantillon de personnels, de compléter les données des systèmes d'information existants avec le recueil de données détaillées sur les agents de la fonction publique de l'État (FPE). Les informations collectées viennent ainsi enrichir les données administratives issues du Système d'Information sur les Agents des Services Publics (SIASP) en intégrant des variables non disponibles, telles que le diplôme, les parcours professionnels avant et après l'entrée dans la fonction publique, le temps de travail effectif, etc.

L'enquête FPE menée auprès des salariés de la fonction publique de l'État complète l'Enquête sur le Coût de la Main-d'Œuvre et la Structure des Salaires (Ecmoss), afin de répondre à un règlement européen de 1999 sur la production de statistiques structurelles sur le coût de la main-d'œuvre et les salaires sur un champ complet. L'enquête FPE 2022, collectée de mai à juillet 2023, est la 4ème édition de cette enquête, les précédentes ayant eu lieu en 2011 (FPE 2010), en 2015 (FPE 2014) et en 2019 (FPE 2018). Les Drom, à l'exception de Mayotte, font partie du champ de l'enquête FPE depuis l'édition 2014.

L'enquête FPE 2022, comme celles de 2018, consacre un module spécifique aux enseignants. Ces derniers ont été interrogés de manière détaillée en 2023 sur l'organisation et la répartition de leur temps de travail au cours de l'année scolaire 2022-2023. Les enseignants sont invités à décomposer leur temps de travail sur une semaine type entre : heures d'enseignement, heures de préparation des cours, correction des copies, documentation, recherches personnelles et les activités avec la communauté éducative (réunions avec les parents, conseils des professeurs, heures de décharge et autres tâches relatives au métier d'enseignant) (**voir encadré Définitions du temps de travail**).

Pour les enseignants, le périmètre de l'enquête inclut ceux du premier et du second degré, dans les secteurs public et privé sous contrat.

L'enquête FPE 2022 comporte 20 100 observations, c'est-à-dire 20 100 agents de la fonction publique d'état répondants, dont 12 275 relèvent du champ du ministère de l'Éducation nationale. Parmi ces 12 275 personnes, 8 721 ont déclaré dans l'enquête être enseignant et exercer devant élèves.

### Panel des personnels issu de la BSA

La Base statistique des agents (BSA) est un système d'information développé par la DEPP, qui a pour objectif de fournir un panorama détaillé des caractéristiques des personnels de l'Éducation nationale. Ce système d'information a été mis en place entre 2017 et 2020 et constitue une refonte complète des systèmes d'information précédents, ce qui a conduit à la création d'une source unique partagée avec les services statistiques académiques.

La BSA repose sur quelques principes fondamentaux : la définition d'un champ unique facilitant les appariements avec d'autres sources, l'utilisation de nomenclatures uniques pour tous les personnels, simplifiant ainsi les exploitations, et la création d'un système de suivi longitudinal via un panel, lui aussi exhaustif, issu de la BSA afin d'étudier les trajectoires professionnelles.

Les données du panel des personnels issu de BSA, restituent une image des personnels au 30 novembre de chaque année, reflétant ainsi la situation en début d'année scolaire. Le panel des personnels offre alors une vision cohérente sur les personnels de l'éducation nationale tout au long

de leur carrière. Il permet notamment de suivre la mobilité des personnels, de mesurer leur ancienneté sur le(s) poste(s) qu'ils occupent au 30 novembre d'une année.

## L'appariement entre FPE 2022 et le panel des personnels 2023

Les données de l'enquête FPE 2022, sur le champ du ministère de l'Éducation nationale ont été appariées à celles du panel des personnels 2023 issu de BSA (situation au 30 novembre 2022) pour enrichir les analyses avec des variables supplémentaires, telles que les corps, les missions ou le type d'établissement.

### Millésime

L'enquête FPE 2022 interroge les enseignants au printemps 2023 sur leur situation actuelle et sur leur temps de travail au cours de l'année scolaire 2022-2023 en cohérence avec les données du panel des personnels mobilisées. La collecte des informations sur l'année scolaire plutôt que sur l'année civile correspond à la réalité du métier d'enseignant, mais rend la comparaison avec les autres salariés, qui raisonnent en année civile, complexe. D'une année à l'autre, le temps d'enseignement face à élèves peut sensiblement changer en lien avec les changements des situations individuelles des enseignants et dans une moindre mesure les évolutions réglementaires comme par exemple, les heures supplémentaires annuelles obligatoires dans le second degré, les mutations, les changements de niveau, etc.

### Méthode

Deux méthodes d'appariement ont été utilisées : un appariement strict sur le nom, le prénom, le sexe, l'année de naissance et la commune de résidence, puis un appariement par similarité des noms (distance de Jaro-Winkler). Au total, sur les 12 275 personnels de l'éducation nationale de l'enquête FPE 2022, 8 715 ont trouvé une correspondance parmi les enseignants recensés dans le panel des personnels. Ce panel constitue en effet la référence pour l'identification des enseignants ayant une mission d'enseignement devant des élèves. Il permet ainsi de s'assurer de la robustesse de ce repérage. Ce champ reste massivement comparable aux 8 721 personnels ayant répondu enseigner face à des élèves à l'enquête FPE 2022.

L'utilisation du code statistique non significatif (CSNS) n'a pas été retenu dans le cadre de cette étude en raison de l'absence de la variable « commune de naissance » dans les données de l'enquête FPE 2022, ce qui ne permet pas de bénéficier pleinement des atouts du CSNS. A l'inverse, on dispose dans les deux sources de la variable « commune de résidence », dont ne tient pas compte le CSNS. Associer cette information aux informations d'état civil (nom, prénom, sexe et année de naissance), permet d'améliorer l'appariement entre les deux sources.

### Qualité

Pour les principales variables d'intérêt, on a comparé la répartition dans le panel des personnels, et dans l'échantillon FPE pondéré et non pondéré. Les trois répartitions sont proches et la représentativité des résultats FPE assurée (TABLEAU 1).

**TABLEAU 1 • Analyse de la représentativité des données**

		Échantillon FPE				Panel des personnels issu de BSA	
		Avec pondération		Sans pondération		Effectif	%
		Effectif	%	Effectif	%		
Sexe	Femmes	550 018	70,7	5 927	72,1	611 380	71,6
	Hommes	227 828	29,3	2 289	27,9	242 480	28,4
Corps	Professeurs des écoles	341 749	43,9	3 620	44,1	366 417	42,9

		Échantillon FPE				Panel des personnels issu de BSA	
		Avec pondération		Sans pondération		Effectif	%
		Effectif	%	Effectif	%		
	Agrégés et chaire supérieure	54 695	7,0	578	7,0	57 080	6,7
	Certifiés	249 628	32,1	2 664	32,4	264 886	31,0
	Professeurs d'EPS	26 652	3,4	297	3,6	32 851	3,8
	Professeurs de lycée professionnel	55 670	7,2	547	6,7	61 712	7,2
	Contractuels	49 452	6,4	510	6,2	70 914	8,3
Missions	Direction	33 381	4,3	341	4,2	41 282	4,8
	Enseignement	662 474	85,2	6 975	84,9	715 130	83,8
	Besoins spécifiques	26 289	3,4	276	3,4	28 372	3,3
	Remplacement	45 665	5,9	515	6,3	58 120	6,8
	Documentation	10 038	1,3	109	1,3	10 956	1,3
Temps de travail	50% et moins	23 239	3,0	186	2,3	24 318	2,8
	De 50% à 80%	56 889	7,3	572	7,0	52 085	6,1
	De 80% à 100%	17 961	2,3	171	2,1	19 268	2,3
	Temps plein	679 757	87,4	7 287	88,7	758 189	88,8
Age	35	135 960	17,5	1 889	23,0	166 869	19,5
	35 - 44	218 033	28,0	2 348	28,6	239 177	28,0
	45+	423 853	54,5	3 979	48,4	447 814	52,4
Type d'établissement	Ecole	288 826	37,1	3 000	36,5	311 573	36,5
	Collège	201 197	25,9	2 147	26,1	223 304	26,2
	Lycée professionnel	41 523	5,3	416	5,1	49 318	5,8
	Lycée polyvalent	77 932	10,0	782	9,5	83 286	9,8
	Lycée général	87 900	11,3	915	11,1	94 108	11,0
	Zone de remplacement	66 951	8,6	822	10,0	75 964	8,9
	Autre	13 518	1,7	134	1,6	16 307	1,9

**Champ :** les enseignants des secteurs public et privé sous contrat ayant une mission d'enseignement au sein de l'éducation nationale à la rentrée 2022.

## Indicateurs retenus et modélisations du temps de travail

### Indicateurs pour l'analyse descriptive

Sont analysés des indicateurs statistiques permettant d'approcher la dispersion du temps de travail déclaré tels que les déciles (D1 et D9), les quartiles (Q1, médiane, Q3) mais aussi la moyenne qui présente en particulier un avantage pour aborder la décomposition du temps de travail dans ses différentes dimensions. En effet, la moyenne est plus facile d'utilisation car la somme des moyennes de ces composantes donne bien la moyenne globale ce qui n'est pas le cas d'autres indicateurs comme la médiane par exemple.

Ces indicateurs sont déclinés pour l'ensemble des enseignants mais aussi selon le niveau d'enseignement, le corps dans le second degré, et autres caractéristiques des enseignants.

Certaines caractéristiques sont liées entre elles : par exemple, l'âge des enseignants et le fait d'avoir des enfants ou non. Pour déterminer parmi ces caractéristiques liées entre elles lesquelles ont des liens avec le temps de travail, des modèles explicatifs du temps de travail ont également été élaborés.

### Modélisations du temps de travail en complément

Six modélisations du temps de travail des enseignants ont été mobilisées afin que soient complétées les analyses descriptives et identifiés les effets propres de certaines caractéristiques individuelles et professionnelles sur le temps de travail des enseignants à autres caractéristiques du modèle fixées. Parmi ces modélisations, quatre modèles sont de type linéaire et portent sur le temps de travail effectif. Dans les deux premiers modèles, la variable expliquée est le nombre d'heures hebdomadaires travaillées dans le premier degré et dans le second degré sur une semaine type. Dans les deux autres, il s'agit du nombre de jours de vacances scolaires au cours desquels l'enseignant a travaillé, avec également la distinction entre premier et second degré. Dans ces modèles, les variables explicatives incluent le type de mission, le corps d'appartenance, le type et le secteur d'établissement, le type de la zone d'éducation, le nombre d'établissement d'affectation, le régime d'affectation, le temps de travail, l'âge, le sexe, la situation conjugale ou encore le nombre d'enfants (voir annexes, TABLEAU 17). Ces modèles mettent en évidence par exemple que certaines caractéristiques, comme l'âge, sont associées à des différences significatives dans le temps de travail, indépendamment des autres facteurs. Les résultats observés selon les modèles ne sont pas similaires : certaines variables influencent plus fortement le temps de travail hebdomadaire, tandis que d'autres jouent davantage sur le travail réalisé pendant les vacances.

Deux autres modèles sont de type logistique. Ils analysent la probabilité, à autres caractéristiques données dans le modèle, de demander à effectuer davantage d'heures de travail en contrepartie d'une hausse des revenus, séparément pour le premier et le second degré (TABLEAU 12). Ici, la variable expliquée est binaire (formulation ou non d'une telle demande), et les variables explicatives introduites sont : le sexe, l'âge, la situation conjugale, le nombre d'enfants et le régime de travail. Ces modèles permettent d'identifier les profils les plus susceptibles de formuler une telle demande et soulignent, par exemple, que, à autres caractéristiques du modèles données, les femmes ont une probabilité significativement plus faible que les hommes de souhaiter accroître leur temps de travail. L'odds ratio associé au sexe est, par exemple, inférieur à 1 (autour de 0,75 dans certains cas), ce qui signifie que la probabilité de formuler une telle demande est réduite d'environ 25 % pour les femmes par rapport aux hommes, un résultat significatif au seuil de 5 %.

Pris dans leur ensemble, ces six modèles offrent une vision du temps de travail enseignant selon trois dimensions : le volume hebdomadaire hors vacances scolaires, le temps de travail pendant les vacances scolaires et les souhaits d'accroître le temps de travail en contrepartie d'une hausse des revenus.

## ENCADRÉ Définitions du temps de travail

### Temps de travail durant une semaine type de travail

L'enquête FPE interroge les enseignants sur différents aspects de leur travail durant une semaine type (semaine sans absence ou jour férié), hors vacances scolaires :

Durant une semaine type de travail, combien de temps consacrez-vous aux tâches énumérées ci-dessous ? (En heures et minutes)

- Heures d'enseignement ;
- Heures de préparation des cours ;
- Correction des copies ;
- Documentation, recherches personnelles ;
- Activités avec la communauté éducative (réunions avec les parents, conseils des professeurs, heures de décharge et autres tâches relatives au métier d'enseignant) ;
- Activités périscolaires, mandats syndicaux, autre(s) activité(s) rémunéré(s) en dehors de l'Éducation nationale (autre fonction publique ou collectivité, secteur privé, libéral).

Le nombre d'heures de travail total par semaine d'un enseignant est ainsi égal à la somme du nombre d'heures consacrées à ces différentes tâches hors activités périscolaires, mandats syndicats et autres activités rémunérées en dehors de l'éducation nationale.

## Temps de travail durant les vacances scolaires

Les enseignants renseignent également le nombre de jours et le nombre moyen d'heures par jour travaillé, consacrés aux tâches liées au métier d'enseignant (correction des copies, préparation des cours et de la rentrée...) pendant les vacances scolaires :

Pendant les vacances scolaires, combien de temps consacrez-vous à des activités en rapport avec l'exercice de votre métier enseignant :

- En moyenne, pendant une période de deux semaines de vacances scolaires, hors congés d'été ? nombre de jours et nombre d'heures en moyenne durant ces jours
- En moyenne, pendant l'ensemble des congés d'été ? nombre de jours et nombre d'heures en moyenne durant ces jours

Les enseignants disposent de 16 semaines de vacances scolaires : 8 semaines l'été et 8 semaines réparties sur le reste de l'année scolaire. Le nombre de jours total qu'un enseignant consacre à son métier pendant l'ensemble de ses vacances est ainsi égal au nombre de jours déclaré pendant les congés d'été et 4 fois le nombre de jours déclarés pendant deux semaines de vacances hors congés d'été.

L'enquête FPE 2022 prend en compte, contrairement à l'édition précédente, la mesure de la durée moyenne quotidienne de travail pendant les congés. Cette nouveauté permet d'avoir un indicateur supplémentaire pour analyser l'intensité de travail par jour travaillé.

## Temps de travail annuel sans événements exceptionnels

Le temps de travail annuel correspond à la somme du temps de travail déclaré hors vacances scolaires et du temps de travail déclaré pendant l'ensemble des vacances scolaires. Concrètement, il se décompose en trois parties :

- **Temps de travail hors vacances scolaires** : nombre moyen d'heures déclarées par semaine, multiplié par 36 semaines (hors vacances).
- **Temps de travail pendant les petites vacances** : nombre de jours travaillés sur une période type de deux semaines, multiplié par le nombre moyen d'heures par jour, puis par 4 (correspondant aux quatre périodes de petites vacances).
- **Temps de travail pendant les congés d'été** : nombre de jours travaillés déclarés pendant l'ensemble des congés d'été, multiplié par le nombre moyen d'heures par jour travaillé.

Cet indicateur annuel du temps de travail ne tient pas compte des événements exceptionnels (absences pour raison de santé et accueil d'enfant, jours fériés, etc.). Il ne correspond donc pas à une durée effective de travail.

## Obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré

Le service des enseignants s'inscrit dans le cadre de l'organisation de la semaine scolaire retenue en application des dispositions du code de l'éducation relatives à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

Le service des personnels enseignants du premier degré s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves et 108 heures annuelles correspondant à différents volets :

- 36 heures pour des activités pédagogiques complémentaires (APC) en petits groupes (soit 1 heure/semaine). Les APC peuvent s'adresser à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants. Elles peuvent répondre à une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, une aide au travail personnel, la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école. Il s'agit d'heures d'enseignement, ainsi avec les 24 heures hebdomadaires, cela porte à 25 heures le temps d'enseignement par semaine ;
- 24 heures dédiées au soutien scolaire d'enfants en difficulté ; ces heures ne sont toutefois pas considérées comme du « temps d'enseignement » ;
- 24 heures consacrées à des activités au sein des équipes pédagogiques, du travail sur la continuité entre premier et second degré, les relations avec les parents, accompagnement d'enfants handicapés ;
- 6 heures pour la préparation et la participation aux conseils d'école.

Les enseignants du premier degré peuvent travailler également plus d'heures dans le cadre de certains dispositifs comme le Pacte. Ces heures ne sont pas considérées comme des heures supplémentaires.

## Obligations réglementaires de service des enseignants du second degré

Le service d'enseignement est organisé dans le cadre de maxima de service d'enseignement hebdomadaires (1 de l'article 2 du décret n° 2014-940) :

- 15 heures pour les professeurs agrégés ;

- 18 heures pour les professeurs certifiés, les professeurs de lycée professionnel et les adjoints d'enseignement. Les professeurs documentalistes font exception avec un service d'information et de documentation de 30 heures auxquelles s'ajoutent 6 heures consacrées aux relations avec l'extérieur ;
- 20 heures dont 3 heures consacrées au développement de l'association sportive et à l'entraînement de ses membres pour les professeurs d'éducation physique et sportive et les chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive ;
- 17 heures pour les professeurs agrégés en EPS dont 3 heures consacrées au développement de l'association sportive et à l'entraînement de ses membres ;
- 18 heures pour les professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) enseignant les disciplines littéraires, scientifiques, technologiques et artistiques, 20 heures dont 3 heures consacrées au développement de l'association sportive et à l'entraînement de ses membres pour les PEGC enseignant l'éducation physique et sportive et 19 heures pour ceux assurant au moins neuf heures de service en éducation physique et sportive (article 1er du décret n° 2014-941 modifiant le décret n° 86-492 du 14 mars 1986 relatif au statut particulier des PEGC) ;
- 21 heures pour les enseignants du premier degré exerçant en enseignement adapté dans le second degré (dans les établissements régionaux d'enseignement adapté, dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté des collèges et dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire) ;

L'obligation réglementaire de service (ORS) peut ensuite être complétée par différents types d'heures supplémentaires :

- Les heures supplémentaires annualisées (HSA) sont les heures d'enseignement hebdomadaires au-delà de l'ORS. En 2018, les enseignants pouvaient être tenus d'effectuer, dans l'intérêt du service, sauf empêchement pour raison de santé, une heure supplémentaire hebdomadaire en sus de leur maximum de service ; deux heures en 2022. Au-delà, les HSA se font sur la base du volontariat, sans limite maximale ;
- Les heures supplémentaires effectives (HSE) correspondent à des heures effectuées occasionnellement, dues à un dépassement ponctuel du service hebdomadaire, pour suppléer un enseignant absent par exemple ;

Les enseignants du second degré peuvent travailler également plus d'heures dans le cadre de certains dispositifs comme le Pacte, ou les missions particulières qui consistent à attribuer à certains enseignants des responsabilités afin de mener des actions pédagogiques dans l'intérêt des élèves. Ces heures ne sont pas considérées comme des heures supplémentaires.

## ↘ Le temps de travail sur une semaine-type hors vacances

### Les enseignants à temps plein déclarent travailler 41 heures 30 minutes en moyenne par semaine

Les enseignants à temps plein déclarent travailler en moyenne 41,4 heures par semaine en dehors des périodes scolaires (TABLEAU 3), soit 41 heures et 24 minutes<sup>2</sup>.

Les enseignants du premier degré déclarent une durée hebdomadaire moyenne de 41,8 heures proche de celles des enseignants du second degré de 41,1 heures. Pour le premier degré, la médiane est de 42 heures, cela signifie que la moitié des enseignants travaille plus que ces 42 heures par semaine et l'autre moitié moins. Pour le second degré, la médiane est de 41 heures. Ces résultats sont très proches de ceux observés dans l'enquête FPE 2018, où la médiane constituait l'indicateur principal pour mesurer le temps de travail des enseignants (TABLEAU 16 page 32).

La distribution du nombre total d'heures sur la semaine-type, tous motifs confondus, indique que la moyenne et la médiane sont proches (respectivement 41,4 et 41 heures). Les 10 % des enseignants qui travaillent le moins (1<sup>er</sup> décile) déclarent travailler 33 heures hebdomadaires ou moins et les 10% qui travaillent le plus (9<sup>ème</sup> décile) 50 heures ou plus.

<sup>2</sup> 41,4 heures correspondent à 41 heures et 24 minutes (la partie décimale est convertie en minutes :  $0,4 \times 60 = 24$ ).

La variabilité est relativement proche entre le premier et le second degré. En centrant l'analyse sur l'intervalle interdéciles, c'est-à-dire en excluant les 10 % d'enseignants aux durées de travail les plus faibles et les plus élevées, le temps de travail déclaré par les 80 % d'enseignants à temps plein restants s'établit entre 34 et 50 heures dans le premier degré (16 heures d'écart), et entre 32 et 50 heures (18 heures d'écart) dans le second degré.

**TABLEAU 2 • Distribution du nombre d'heures de travail hebdomadaire en 2022-2023**

		D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Intervalle interdéciles (D9-D1)	Moyenne
Premier degré	<b>Total</b>	<b>34,0</b>	<b>37,5</b>	<b>42,0</b>	<b>46,0</b>	<b>50,0</b>	<b>16,0</b>	<b>41,8</b>
	Heures d'enseignement	23,0	24,0	24,0	25,0	26,0	3,0	23,8
	Préparation des cours/Correction des copies	6,0	8,0	11,0	15,0	18,0	12,0	11,9
	Autres	2,5	3,5	5,0	7,0	10,0	7,5	6,1
Second degré	<b>Total</b>	<b>32,0</b>	<b>36,5</b>	<b>41,0</b>	<b>46,0</b>	<b>50,0</b>	<b>18,0</b>	<b>41,1</b>
	Heures d'enseignement	16,0	18,0	19,0	20,8	22,0	6,0	19,2
	Préparation des cours/Correction des copies	8,0	11,0	15,0	20,0	24,0	16,0	15,5
	Autres	2,5	4,0	6,0	8,0	11,0	8,5	6,4
Ensemble	<b>Total</b>	<b>33,0</b>	<b>37,0</b>	<b>41,0</b>	<b>46,0</b>	<b>50,0</b>	<b>17,0</b>	<b>41,4</b>
	Heures d'enseignement	18,0	18,9	21,0	24,0	25,5	7,5	21,3
	Préparation des cours/Correction des copies	7,0	10,0	13,0	18,0	21,0	14,0	13,9
	Autres	2,5	4,0	5,0	8,0	11,0	8,5	6,3

**Note :** 41,4 heures correspondent à 41 heures et 24 minutes (la partie décimale est convertie en minutes :  $0,4 \times 60 = 24$ ).

**Champ :** enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale, hors documentalistes.

**Lecture :** le temps de travail hebdomadaire moyen des enseignants du premier degré de l'Éducation nationale, hors vacances scolaires et hors professeurs documentalistes, s'établit à 41,8 heures, selon les données de l'enquête FPE 2022. Le 1<sup>er</sup> décile (D1) correspond à la durée de travail hebdomadaire en dessous de laquelle se situent les 10 % d'enseignants qui travaillent le moins, et le 9<sup>ème</sup> décile (D9) correspond à la durée en dessous de laquelle se situent les 90 % qui travaillent le moins, soit les 10 % qui travaillent le plus. L'écart interdécile (D9-D1) mesure la dispersion des durées de travail entre ces deux groupes. Ainsi, dans le premier degré, 10 % des enseignants déclarent moins de 34 heures de travail hebdomadaire et 10 % plus de 50 heures. Ainsi, dans le premier degré, 10 % des enseignants déclarent moins de 34 heures de travail hebdomadaire et 10 % plus de 50 heures. Par ailleurs, les 25% qui travaillent le moins (1<sup>er</sup> quartile Q1) déclarent travailler 37,5 heures en moyenne par semaine et les 25% qui travaillent le plus (3<sup>ème</sup> quartile Q3) 46 heures ou plus.

**Source :** Insee, enquête FPE 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA. Traitement DEPP.

## Les écarts de temps passés par les enseignants à la préparation des cours et aux corrections de copies montrent une forte hétérogénéité

Dans cette partie sont présentées des analyses détaillées du temps de travail déclaré par les enseignants sur une semaine type et réparti en plusieurs catégories : heures d'enseignement, heures de préparation des cours et de correction des copies, ainsi que d'autres types d'heures (rencontre avec les parents, conseil de classe...).

Les heures d'enseignement devant les élèves présentent une moyenne très proche de la médiane (21,3 heures contre 21 heures) et un écart interdéciles de 7,5 heures (de 18 à 25,5 heures) (TABLEAU 3). Par niveau d'enseignement, l'écart interdécile est plus important dans le second degré que dans le premier degré. Hormis les professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), toutes les autres catégories d'enseignants du second degré montrent un écart interdécile plus prononcé que dans le premier degré.

Les heures dédiées à la préparation des cours et à la correction des copies tout particulièrement, et, dans une moindre mesure, les temps dédiés aux autres activités, affichent des dispersions plus importantes (écart interdéciles respectivement de 14 heures et 8,5 heures).

**TABEAU 3 • Distribution des indicateurs sur le temps de travail des enseignants, en 2022-2023**

		D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Intervalle interdéciles (D9-D1)	Moyenne
Heures totales	Premier degré	34,0	37,5	42,0	46,0	50,0	16,0	41,8
	Second degré	32,0	36,5	41,0	46,0	50,0	18,0	41,1
	Agrégés et chaire supérieure	32,5	37,0	41,0	45,8	50,0	17,5	41,3
	Certifiés	33,0	37,0	41,0	46,0	50,0	17,0	41,7
	Professeurs d'EPS	28,0	33,0	37,0	42,0	46,0	18,0	37,3
	Professeurs de lycée professionnel	33,0	37,0	41,0	45,0	49,0	16,0	41,1
	Contractuels	30,0	35,0	40,0	45,0	51,0	21,0	40,2
	<b>Ensemble</b>	<b>33,0</b>	<b>37,0</b>	<b>41,0</b>	<b>46,0</b>	<b>50,0</b>	<b>17,0</b>	<b>41,4</b>
Heures d'enseignement	Premier degré	23,0	24,0	24,0	25,0	26,0	3,0	23,8
	Second degré	16,0	18,0	19,0	20,8	22,0	6,0	19,2
	Agrégés et chaire supérieure	14,0	15,0	16,0	18,0	20,0	6,0	16,5
	Certifiés	18,0	18,0	19,5	20,5	22,0	4,0	19,4
	Professeurs d'EPS	20,0	20,0	20,0	22,0	23,0	3,0	20,9
	Professeurs de lycée professionnel	18,0	18,0	20,0	21,0	23,0	5,0	20,1
	Contractuels	18,0	18,0	19,0	21,0	23,0	5,0	19,5
	<b>Ensemble</b>	<b>18,0</b>	<b>18,9</b>	<b>21,0</b>	<b>24,0</b>	<b>25,5</b>	<b>7,5</b>	<b>21,3</b>
Heures Préparation/correction	Premier degré	6,0	8,0	11,0	15,0	18,0	12,0	11,9
	Second degré	8,0	11,0	15,0	20,0	24,0	16,0	15,5
	Agrégés et chaire supérieure	10,0	13,0	17,0	22,0	25,5	15,5	17,8
	Certifiés	9,0	12,0	15,0	20,0	24,0	15,0	16,0
	Professeurs d'EPS	4,0	6,0	10,0	13,0	17,0	13,0	10,2
	Professeurs de lycée professionnel	8,0	11,0	14,0	18,0	22,0	14,0	14,4
	Contractuels	7,0	10,0	14,0	18,0	22,0	15,0	14,4
	<b>Ensemble</b>	<b>7,0</b>	<b>10,0</b>	<b>13,0</b>	<b>18,0</b>	<b>21,0</b>	<b>14,0</b>	<b>13,9</b>
Heures Autres	Premier degré	2,5	3,5	5,0	7,0	10,0	7,5	6,1
	Second degré	2,5	4,0	6,0	8,0	11,0	8,5	6,4
	Agrégés et chaire supérieure	2,5	4,0	6,3	9,0	12,0	9,5	7,0
	Certifiés	2,5	4,0	6,0	8,0	11,0	8,5	6,3
	Professeurs d'EPS	2,4	4,0	5,5	8,0	11,0	8,6	6,2
	Professeurs de lycée professionnel	3,0	4,0	6,0	8,0	12,0	9,0	6,6
	Contractuels	2,0	3,5	5,0	8,0	12,0	10,0	6,4
	<b>Ensemble</b>	<b>2,5</b>	<b>4,0</b>	<b>5,0</b>	<b>8,0</b>	<b>11,0</b>	<b>8,5</b>	<b>6,3</b>

**Champ :** enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Lecture :** le temps de travail hebdomadaire total des enseignants de l'Éducation nationale hors vacances scolaires est de 41,4 heures en moyenne. Les 10% qui travaillent le moins (D1) déclarent travailler moins de 33 heures en moyenne par semaine et les 10% qui travaillent le plus (D9) 50 heures ou plus. Les 25% qui travaillent le moins (Q1) déclarent travailler 37 heures ou moins et les 25% qui travaillent le plus (Q3) 46 heures ou plus.

**Source :** Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

## En moyenne, les heures d'enseignement face à élèves représentent 53 % du temps de travail des enseignants

En moyenne, pour une semaine type de travail d'un enseignant à temps plein, 53 % du temps de travail est consacré aux cours devant les élèves, 33 % à leurs préparations et à la correction de copies, et 15 % aux autres activités (documentation, recherches personnelles, réunions avec les parents, etc.) (TABLEAU 4). Cette répartition globale reflète un équilibre entre le temps de travail passé en classe et hors classe, mais elle masque des différences entre les deux niveaux d'enseignement et les corps dans le second degré.

**TABLEAU 4 • Répartitions moyennes du nombre d'heures de travail hebdomadaires selon leur nature, par niveau d'enseignement et par corps en 2022-2023 (en %)**

	Premier degré	Second degré						Ensemble
		Ensemble Second degré	Agrégés et chaire supérieure	Certifiés	Professeurs d'EPS	Professeurs de lycée professionnel	Contractuels	
Heures devant les élèves	58,1	48,1	41,5	47,8	57,7	50,2	50,2	52,7
Heures de préparation /correction	27,7	36,6	42,0	37,4	26,2	34,3	34,6	32,6
dont heures de préparation	19,0	23,5	26,4	22,8	23,0	24,2	23,4	21,5
dont heures de correction	8,7	13,1	15,6	14,6	3,3	10,1	11,2	11,1
Heures autres activités	14,2	15,3	16,6	14,8	16,0	15,6	15,2	14,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Champ :** enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Lecture :** le temps de travail hebdomadaire consacré à l'enseignement devant les élèves déclaré par les enseignants de l'Éducation nationale représente 58,1 % du temps de travail hebdomadaire total, hors vacances scolaires.

**Source :** Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

Les enseignants du premier degré déclarent consacrer 58 % de leur temps de travail hebdomadaire à l'enseignement devant les élèves, contre 48 % pour leurs collègues du second degré. Cet écart s'explique par les spécificités pédagogiques propres à chaque niveau. Dans le premier degré, l'enseignement requiert davantage d'heures de classe face aux élèves, tandis que dans le second degré, les emplois du temps sont plus compartimentés.

Dans le premier degré, le temps consacré à l'enseignement devant les élèves correspond à une moyenne de 24 heures hebdomadaires déclarées par les enseignants (TABLEAU 2). Cette moyenne est équivalente à l'obligation réglementaire de service (ORS) des enseignants du premier degré, fixée à 24 heures par semaine. Ils peuvent néanmoins effectuer plus d'heures d'enseignement que leur ORS. Par exemple, dans le cadre du Pacte enseignant, les professeurs des écoles peuvent intervenir dans les collèges, sur la base du volontariat, avec des missions d'enseignement supplémentaire (soutien ou approfondissement en français ou en mathématique en classe de 6<sup>ème</sup>).

Dans le second degré, le temps d'enseignement hebdomadaire devant les élèves est moins élevé, avec une moyenne déclarée de 19 heures par semaine. Cette moyenne reflète la répartition des corps d'enseignants dans le secondaire. Les certifiés, qui constituent la majorité des enseignants du second degré déclarent en moyenne 19,4 heures d'enseignement hebdomadaire face aux élèves, soit une quotité proche de leur ORS réglementaire, fixée à 18 heures hebdomadaires auxquelles peuvent se rajouter des heures supplémentaires (1,6 heures par semaine à la rentrée 2022 pour les certifiés

d'après les données administratives, très proche des 1,4 heure que l'on estime ici à travers les déclarations à l'enquête, cf. RERS 2023 fiche 8.11) mais aussi d'éventuelles décharges (TABLEAU 3).

En ce qui concerne le temps consacré à la préparation des cours et à la correction des copies, les enseignants du second degré y consacrent une part plus importante de leur temps de travail : 37 %, contre 28 % pour le premier degré. La préparation des cours mobilise une part plus importante du temps de travail que la correction des copies quel que soit le niveau. Dans le second degré, les enseignants consacrent en moyenne 24 % de leur temps de travail à la préparation des cours et 13 % à la correction des copies. Dans le premier degré, cette répartition est de 19 % pour la préparation des cours et 9 % pour la correction des copies. Dans le second degré, la répartition du temps de travail dans les différents types d'activité varie aussi selon les corps (voir partie sur les caractéristiques des enseignants).

Enfin, les activités annexes occupent une proportion du temps de travail relativement similaire pour les deux niveaux d'enseignement : 14 % dans le premier degré et 15 % dans le second degré.

## ↘ Le temps de travail pendant les vacances scolaires

### Les enseignants déclarent travailler plus de jours pendant les petites vacances que pendant les vacances d'été

Au cours de l'ensemble des vacances scolaires, soit 16 semaines en tout, les enseignants à temps plein déclarent avoir travaillé au moins une heure pendant 33,4 jours en moyenne, répartis entre 20,1 jours pendant les huit semaines des petites vacances (soit environ 5 jours de travail en moyenne par période de deux semaines) et 13,4 jours pendant les huit semaines de grandes vacances d'été (TABLEAU 5).

Le nombre de jours travaillés pendant les congés d'été déclaré par les enseignants est similaire dans le premier et le second degré. En revanche, les enseignants du second degré déclarent plus de jours travaillés pendant les petites vacances que ceux du premier degré (21,4 jours en moyenne contre 18,5).

Les enseignants travaillent davantage de jours pendant les petites vacances que pendant les vacances d'été, que ce soit dans le premier degré ou le second degré. Pendant ces jours travaillés, sur l'ensemble des périodes de vacances scolaires (seize semaines), les enseignants, quel que soit leur niveau, ont déclaré consacrer à leur métier d'enseignant 4 heures et 20 minutes en moyenne par jour travaillé, soit un total de 142,9 heures de travail pendant les vacances scolaires. La durée moyenne par jour travaillé est proche quels que soient le degré d'enseignement ou la période de congé considérés. Ces durées déclarées sont variables : huit enseignants sur dix y consacrent entre 2 heures et 6 heures, soit un intervalle interdécile de 4 heures (TABLEAU 6).

**TABLEAU 5 • Nombre de jours de travail pendant les vacances scolaires des enseignants du premier et du second degré, en 2022-2023**

		D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Intervalle interdéciles	Moyenne
Ensemble des vacances (en jours)	Premier degré	14,0	20,0	30,0	41,0	52,0	38,0	31,7
	Second degré	15,0	23,0	34,0	44,0	58,0	43,0	34,9
	<b>Ensemble</b>	14,0	22,0	31,0	43,0	55,0	41,0	33,4
Congés d'été (en jours)	Premier degré	5,0	8,0	12,0	15,0	21,0	16,0	13,3
	Second degré	4,0	7,0	14,0	20,0	25,0	21,0	13,4
	<b>Ensemble</b>	5,0	7,0	12,0	16,0	24,0	19,0	13,4
	Premier degré	8,0	12,0	16,0	24,0	28,0	20,0	18,5

Vacances scolaires hors congés d'été (en jours)	Second degré	8,0	16,0	20,0	28,0	32,0	24,0	21,4
	<b>Ensemble</b>	8,0	12,0	20,0	28,0	32,0	24,0	20,1

**Champ :** enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Lecture :** en moyenne, pendant les vacances scolaires hors congés d'été, les enseignants du premier degré déclarent travailler 18,5 jours.

**Source :** Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP

**TABLEAU 6 • Nombre moyen d'heures par jour travaillé pendant les vacances scolaires des enseignants du premier et du second degré, en 2022-2023**

		D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Intervalle interdéciles (D9 – D1)	Moyenne
Vacances scolaires hors congés d'été (en heures)	Premier degré	2,0	3,0	4,0	5,0	6,0	4,0	4,2
	Second degré	2,0	3,0	4,0	5,0	6,0	4,0	4,3
	<b>Ensemble</b>	2,0	3,0	4,0	5,0	6,0	4,0	4,3
Congés d'été (en heures)	Premier degré	2,0	3,0	4,0	5,0	6,0	4,0	4,3
	Second degré	2,0	3,0	4,0	5,0	6,0	4,0	4,2
	<b>Ensemble</b>	2,0	3,0	4,0	5,0	6,0	4,0	4,2

**Champ :** enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Lecture :** en moyenne, pendant les vacances hors congés d'été, les enseignants du premier degré déclarent effectuer 4,2 heures de travail par jour travaillé.

**Source :** Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

## ➤ Le temps de travail selon les caractéristiques des enseignants

### Analyses selon le corps et le type d'établissement des enseignants du second degré

Pour les enseignants du second degré, la répartition du temps de travail hors vacances scolaires entre les heures d'enseignement et le temps de préparation des cours et de corrections de copies varie selon les corps (TABLEAU 4). Les professeurs d'EPS consacrent davantage de leur temps de travail à l'enseignement devant les élèves (21 heures en moyenne soit 58 % de leur temps), bien au-dessus de la moyenne du second degré (19 heures et 48 % du temps de travail global). En revanche, ils déclarent le temps de préparation et correction de copies le plus faible (10 heures et 26% de leur temps de travail). Cette spécificité s'explique par la nature de leur enseignement, qui comporte notamment moins de corrections de copies. À noter que l'ORS des professeurs d'EPS (20 heures) intègre 3 heures consacrées au développement de l'association sportive. Il est possible que ces heures soient déclarées par les enseignants dans la catégorie des « autres activités » et non dans celle de l'enseignement proprement dit. À l'opposé, les agrégés déclarent consacrer 42 % de leur temps de travail à l'enseignement devant les élèves (soit 17 heures en moyenne), et la même part aux activités de préparation et de correction (18 heures). Le temps de préparation des cours est en particulier plus élevé en comparaison des certifiés (26 % contre 23 %). Ces derniers déclarent le volume horaire total le plus élevé du second degré, en moyenne 42 heures par semaine comme les professeurs des écoles. Pour les professeurs de lycée professionnel, la répartition du temps de travail en fonction des différentes tâches se ressemble. L'on observe une répartition similaire chez les enseignants contractuels. Pour les uns comme pour les autres, la moitié du temps de travail est dédiée à l'enseignement devant les élèves, tandis que les activités de préparation et de correction représentent respectivement 34 % et 35 %. Un tiers des contractuels enseignent en formation professionnelle. Les emplois du temps plus pratiques et appliqués en lycée professionnel pourraient

nécessiter moins de corrections pour ces contractuels et ces PLP (10 heures contre 15 heures pour les certifiés), mais davantage de présence devant les élèves. Ainsi le temps de travail dans le second degré diffère également selon les lieux d'exercice, en lien avec les corps des enseignants qui y exercent.

Les agrégés enseignent majoritairement en formations générales ou technologiques en lycée, les certifiés en formations en collège et les PLP massivement en formations professionnelles en lycée (Fiche 9.09 du RERS). Ainsi, les enseignants exerçant en lycée général ou technologique consacrent plus de temps à la préparation des cours et corrections de copies : 18 heures en moyenne par semaine, contre 15 heures pour les enseignants en collège et 14 heures pour ceux en lycée professionnel (TABLEAU 7).

**TABLEAU 7 • Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaires détaillés des enseignants selon leurs caractéristiques, en 2022-2023**

	Périodes scolaires (en heures)								Vacances scolaires (en jours)	
	Premier degré				Second degré				Premier degré	Second degré
	Nombre d'heures d'enseignement	Nombre d'heures de préparation	Nombre d'heures autres	Total	Nombre d'heures d'enseignement	Nombre d'heures de préparation et de corrections	Nombre d'heures autres	Total		
<b>Ensemble</b>	23,8	11,9	6,06	41,8	19,2	15,5	6,43	41,1	31,7	34,9
<b>Corps</b>										
Professeurs des écoles	23,8	11,9	6,1	41,8					31,6	
Agrégés et chaire supérieure					16,5	17,8	7,0	41,3		39,1
Certifiés					19,4	16,0	6,3	41,7		35,7
Professeurs d'EPS					20,9	10,2	6,2	37,3		25,1
Professeurs de lycée professionnel					20,1	14,4	6,6	41,1		31,5
Contractuels	24,5	11,6	5,5	41,6	19,5	14,4	6,4	40,2	38,9	35,7
<b>Mission</b>										
Direction	21,0	10,5	10,9	42,4					32,0	
Enseignement	24,3	12,2	5,4	41,9	19,2	15,5	6,4	41,2	32,1	34,8
Besoins spécifiques	23,4	10,2	6,7	40,3	18,4	14,5	8,6	41,5	29,4	36,7
Remplacement	23,7	12,5	5,3	41,5	18,2	15,6	6,1	39,8	30,5	36,7
<b>Type d'établissement</b>										
Ecole	23,9	11,9	6,1	42,0					32,0	
Collège				40,0	19,5	14,6	6,5	40,6		33,5
Lycée professionnel				38,5	20,2	14,2	6,5	40,9		32,3
Lycée polyvalent				29,0	19,2	15,7	6,4	41,3		34,2
Lycée général ou technologique					18,2	17,9	6,3	42,4		39,2
Zone de remplacement	23,8	12,4	5,3	41,5	18,7	15,9	6,3	40,9	32,0	35,9

**Champ :** enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Lecture :** hors vacances scolaires, les enseignants agrégés ou de chaire supérieure ont travaillé 41 heures par semaine en moyenne en 2022-2023 : 17 heures d'enseignement, 18 heures de préparation des cours et corrections des copies et 7 heures pour les autres tâches liées à leur métier d'enseignant.

**Source :** Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

Pendant les vacances scolaires, les professeurs d'EPS déclarent en moyenne moins de jours pendant lesquels ils travaillent au moins une heure que la moyenne des enseignants du second degré (25 jours contre 35) et les agrégés davantage (39 jours).

Ces différences de temps de travail hors vacances scolaires ou pendant ces vacances, par corps et lieux d'exercice se vérifient à autres caractéristiques identiques dans les modèles qui modélisent ces temps de travail selon les variables suivantes : corps, type d'établissement, zone d'éducation, nombre d'établissements d'affectation, secteur d'enseignement, modalités d'affectation, régime de travail, situation conjugale, classe d'âge, nombre d'enfants et sexe (TABLEAU 17).

## Analyses selon les affectations des enseignants (secteur, zone d'éducation, type d'affectation, nombre établissement d'affectation)

Le temps de travail des enseignants en période scolaire ou pendant les vacances scolaires est proche dans le public ou dans le privé sous contrat, que ce soit dans le premier degré ou le second degré. De même la répartition entre les différents types d'activité : enseignement devant élèves, préparation des cours et corrections de copies ou autres activités en lien avec le métier est similaire dans les deux secteurs (TABLEAU 8).

**TABLEAU 8 • Temps de travail des enseignants selon les caractéristiques des établissements en 2022-2023**

	Périodes scolaires (nombre d'heures)								Vacances scolaires (nombre de jours)	
	Premier degré				Second degré				Premier degré	Second degré
	Nombre d'heures d'enseignement	Nombre d'heures de préparation	Nombre d'heures autres	Total	Nombre d'heures d'enseignement	Nombre d'heures de préparation	Nombre d'heures autres	Total		
<b>Ensemble</b>	<b>23,8</b>	<b>11,9</b>	<b>6,06</b>	<b>41,8</b>	<b>19,2</b>	<b>15,5</b>	<b>6,43</b>	<b>41,1</b>	<b>31,7</b>	<b>34,9</b>
<b>Secteur d'enseignement</b>										
Public	23,7	12,0	6,1	41,8	19,1	15,7	6,5	41,3	31,6	34,6
Privé sous contrat	24,7	11,3	5,8	41,8	19,5	14,8	6,1	40,4	32,9	36,3
<b>Éducation prioritaire</b>										
Hors éducation prioritaire	23,7	12,3	6,2	42,2	19,6	14,8	6,5	40,9	31,6	32,9
REP	23,6	10,9	5,8	40,3	19,2	14,1	6,8	40,1	31,9	33,8
REP+	24,1	11,2	5,8	41,1	19,0	13,3	7,3	39,6	31,0	31,0
<b>Type d'affectation</b>										
Définitive	23,8	11,8	6,1	41,8	19,2	15,6	6,5	41,3	31,0	34,7
Provisoire	23,6	12,5	5,3	41,4	18,9	14,6	6,2	39,8	40,5	36,5
<b>Nombre d'établissements d'affectation</b>										
Un seul	23,8	11,9	6,1	41,8	19,2	15,5	6,5	41,2	31,7	34,7
Plusieurs	24,2	12,8	5,0	41,9	19,3	15,1	6,2	40,6	36,5	35,4

**Note :** les données concernant l'éducation prioritaire portent uniquement sur le premier degré public et les collèges pour le second degré public.

**Champ :** enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Lecture :** les enseignants du premier degré dans le secteur public ont déclaré en moyenne 24 heures d'enseignement devant les élèves pendant une semaine d'école.

**Source :** Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

Concernant l'organisation du temps de travail selon l'affectation en éducation prioritaire, les écarts concernant le volume hebdomadaire moyen sur une semaine type de travail restent faibles : 41 heures pour les enseignants hors éducation prioritaire dans le second degré contre 40 heures en éducation prioritaire, quoiqu'un peu plus marqués dans le premier degré : 42 heures hors éducation prioritaire, 41 heures en REP+ et 40 heures en REP. Le nombre moyen d'heures d'enseignement est très proche en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire (entre 19 et 20 heures dans le second degré et 24 heures dans le premier). Les différences portent essentiellement sur les activités de préparation des cours et de correction des copies. Le temps consacré aux autres activités est le même quelle que soit la zone d'éducation (7 heures). Le nombre moyen de jours durant lesquels les enseignants ont travaillé au moins une heure pendant les vacances scolaires, quant-à-lui, varie peu quel que soit le niveau entre éducation prioritaire et hors éducation prioritaire.

Le caractère provisoire ou non de l'affectation a un effet limité sur le temps de travail hebdomadaire moyen. Il est de 42 heures pour une affectation définitive contre 41 heures pour une affectation provisoire dans le premier degré et de respectivement 41 heures et 40 heures dans le second degré. Les exigences professionnelles resteraient en effet les mêmes, quel que soit le statut d'affectation des enseignants. En revanche pendant les vacances scolaires, quel que soit le niveau d'enseignement, les enseignants affectés à titre provisoire déclarent travailler plus de jours que ceux affectés à titre définitif : en moyenne 40 jours contre 31 jours dans le premier degré et 37 jours contre 35 dans le second degré. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les enseignants en affectation provisoire, souvent en début de carrière, consacrent davantage de temps pendant les vacances scolaires à la préparation des cours, à la prise en main des programmes et à la familiarisation avec leur nouvel environnement professionnel. Leurs changements plus fréquents d'affectation, et donc de classes ou de niveaux, les conduisent peut-être aussi à modifier plus souvent leurs préparations afin d'anticiper et mieux préparer la rentrée. Ces résultats se vérifient « toutes choses égales par ailleurs » notamment à corps identique.

Le nombre d'établissements d'affectation n'a pas d'impact significatif sur le temps de travail hebdomadaire moyen des enseignants. Concernant le nombre de jours travaillés pendant les vacances scolaires, la multiaffectation a un impact pour les enseignants du premier degré. Ceux affectés dans plusieurs écoles déclarent travailler en moyenne 37 jours durant l'ensemble de leurs congés, contre 32 jours pour leurs collègues affectés à une seule école. La multiplicité des affectations impose aux enseignants d'adapter leurs préparations aux spécificités de chaque école. Ils peuvent être aussi sur des niveaux différents dans chacune des écoles concernées ce qui demande une préparation plus complexe avec plus de temps.

## **Analyses selon les caractéristiques personnelles**

Le temps de travail hebdomadaire ne diffère pas entre enseignantes et enseignants. En revanche les enseignantes déclarent consacrer davantage de jours à leur métier pendant les vacances scolaires, les différences pendant les vacances se faisant sur le nombre de jours et non le nombre d'heures par jour travaillé. Dans le premier degré, les enseignantes déclarent travailler 33 jours en moyenne contre 28 jours pour les hommes. L'écart est du même ordre pour les enseignantes du second degré : 37 jours pour les femmes contre 32 jours pour les hommes (TABLEAU 9). La modélisation du temps de travail, en tenant compte de variables telles que le corps, la mission, le type d'établissement, etc. confirme ces constats (TABLEAU 17).

**TABLEAU 9 • Temps de travail en période scolaire et pendant les vacances scolaires des enseignants en 2022-2023**

	Périodes scolaires (nombre d'heures)								Vacances scolaires (nombre de jours)	
	Premier degré				Second degré				Premier degré	Second degré
	Nombre d'heures d'enseignement	Nombre d'heures de préparation	Nombre d'heures autres	Total	Nombre d'heures d'enseignement	Nombre d'heures de préparation	Nombre d'heures autres	Total		
<b>Ensemble</b>	<b>23,8</b>	<b>11,9</b>	<b>6,1</b>	<b>41,8</b>	<b>19,2</b>	<b>15,5</b>	<b>6,4</b>	<b>41,1</b>	<b>31,7</b>	<b>34,9</b>
<b>Sexe</b>										
Femmes	23,9	11,8	6,0	41,7	19,1	15,7	6,4	41,2	32,5	36,8
Hommes	23,6	12,3	6,2	42,1	19,4	15,3	6,4	41,1	27,6	32,4
<b>Tranche d'âge</b>										
Moins de 35 ans	23,6	12,0	5,0	40,6	19,4	14,7	5,7	39,8	37,7	38,1
35 – 44 ans	24,1	11,9	5,8	41,8	19,2	15,1	6,4	40,7	33,8	36,9
45 ans ou plus	23,8	11,9	6,6	42,2	19,1	15,9	6,6	41,7	28,3	33,2
<b>Nombre d'enfants à charge</b>										
Pas d'enfants	23,7	12,0	6,1	41,7	18,9	15,8	6,5	41,2	32,3	35,3
Un ou deux enfants	23,9	11,8	6,1	41,8	19,4	15,2	6,5	41,1	30,9	34,4
Trois enfants ou plus	23,9	12,1	5,9	41,8	19,4	15,8	6,1	41,2	33,9	35,1
<b>Situation conjugale</b>										
Pas en couple	23,9	11,7	6,1	41,8	19,2	15,6	6,5	41,3	31,5	36,1
En couple	23,8	11,9	6,0	41,8	19,2	15,5	6,4	41,1	31,8	34,4

**Champ :** enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Lecture :** pendant les vacances scolaires, les femmes enseignantes dans le premier degré ont déclaré travailler en moyenne 33 jours.

**Source :** Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

La situation conjugale ne semble pas influencer significativement le temps de travail des enseignants. Le nombre moyen d'heures hebdomadaires hors vacances scolaires est quasiment identique, quels que soient le niveau d'enseignement et la nature des tâches. Par ailleurs, pendant les vacances scolaires, le nombre de jours consacrés aux tâches en lien avec l'enseignement semble également être le même pour les enseignants en couple que pour les autres. Ces constats sont corroborés, à autres caractéristiques identiques<sup>3</sup>, dans les modèles sur les temps de travail. Les coefficients associés à la situation conjugale ne sont en effet pas significatifs, confirmant ainsi l'absence d'effet propre du fait d'être en couple ou non.

Le nombre d'enfants à charge n'a pas, lui non plus, d'impact significatif sur le temps de travail hebdomadaire moyen en période scolaire, quel que soit le niveau d'enseignement. En revanche, pendant les vacances scolaires, une différence notable apparaît, en particulier chez les enseignants du premier degré. Ceux ayant trois enfants ou plus déclarent travailler davantage : en moyenne 34 jours, contre 31 jours pour ceux n'en ayant qu'un ou deux et 32 jours pour ceux sans enfant. Ces résultats sont confirmés par les modèles, toutes choses égales par ailleurs, qui montrent une

<sup>3</sup> Corps, type d'établissement, zone d'éducation, nombre d'établissements d'affectation, secteur d'enseignement, modalités d'affectation, régime de travail, situation conjugale, classe d'âge, nombre d'enfants et sexe.

différence significative uniquement pour les enseignants du premier degré ayant trois enfants ou plus.

Le temps de travail hebdomadaire moyen hors vacances scolaires est légèrement plus élevé quand l'âge des enseignants augmente. Les enseignants de moins de 35 ans déclarent en moyenne 41 heures de travail par semaine dans le premier degré et 40 heures dans le second. Pour ceux âgés de 35 à 44 ans, ce temps passe respectivement à 42 et 41 heures, et il n'y a pas de différence entre le premier et le second degré pour les enseignants de 45 ans ou plus (42 heures). La différence se fait sur le temps dédié aux autres activités liées au métier que les heures d'enseignement, la préparation des cours et les corrections de copies. Les résultats du modèle confirment ces écarts : toutes choses égales par ailleurs, les enseignants plus âgés déclarent significativement plus d'heures hebdomadaires de travail que leurs collègues de moins de 35 ans, aussi bien dans le premier que dans le second degré et quel que soit le type d'établissement dans le second degré.

En revanche, les jeunes enseignants déclarent travailler davantage de jours pendant les vacances scolaires que leurs collègues plus expérimentés, le nombre d'heures par jour travaillé étant sensiblement le même, ils travaillent plus pendant les vacances. Dans le premier degré, les moins de 35 ans passent en moyenne 38 jours à travailler pendant les vacances, tandis que cette moyenne descend à 34 jours pour les enseignants de 35 à 44 ans et à 28 jours pour ceux de 45 ans ou plus. Dans le second degré, cette tendance est également observée, avec 38 jours pour les plus jeunes contre 33 jours pour les plus âgés. Cette tendance est confirmée par la modélisation : toutes choses égales par ailleurs, le nombre de jours travaillés pendant les vacances scolaires baisse de manière significative avec l'âge, dans le premier et dans le second degré.

Les jeunes enseignants consacrent davantage de temps à la préparation des cours et à leur adaptation à leur environnement de travail, ce qui les conduit à travailler plus longtemps pendant les vacances scolaires. À l'inverse, les enseignants plus âgés ont une charge de travail hebdomadaire légèrement plus élevée en période scolaire, notamment en raison de leur implication dans certaines tâches complémentaires.

L'ensemble de ces constats est confirmé par les résultats de la modélisation statistique. Le modèle montre un effet positif et significatif de l'âge sur le temps de travail hebdomadaire et, à l'inverse, un effet négatif et significatif sur le nombre de jours travaillés pendant les vacances scolaires. Ces résultats correspondent également à ceux issus de l'enquête Emploi du temps de l'Insee (NI 13.12) ainsi qu'à ceux de l'enquête FPE 2018 (NI 22.30).

À noter enfin que le nombre moyen d'heures par jour travaillé pendant l'ensemble des vacances scolaires varie peu selon les caractéristiques personnelles des enseignants (TABLEAU 10).

**TABLEAU 10 • Nombre moyen d'heures par jour travaillé pendant les congés en 2022-2023**

	Premier degré		Second degré	
	Petites vacances	Congés d'été	Petites vacances	Congés d'été
<b>Ensemble</b>	<b>4,2</b>	<b>4,3</b>	<b>4,3</b>	<b>4,2</b>
<b>Sexe</b>				
Femmes	4,2	4,4	4,4	4,3
Hommes	3,9	4,0	4,2	4,0
<b>Tranche d'âge</b>				
Moins de 35 ans	4,2	4,2	4,2	4,0
35-44 ans	4,2	4,4	4,5	4,3
45 ans ou plus	4,1	4,3	4,3	4,1
<b>Nombre d'enfants à charge</b>				
Pas d'enfants	4,2	4,2	4,3	4,0
Un ou deux enfants	4,2	4,3	4,4	4,3
Trois enfants ou plus	4,3	4,6	4,3	4,1
<b>Situation conjugale</b>				
Pas en couple	4,1	4,2	4,3	4,1
En couple	4,2	4,3	4,3	4,2

**Champ :** enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Lecture :** pendant les vacances d'été, les femmes enseignantes dans le premier degré ont déclaré travailler en moyenne 4,4 heures par jour travaillé.

**Source :** Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

## ➤ Les demandes exprimées par les enseignants pour faire plus d'heures de travail avec une hausse de revenu

Dans le cadre de l'enquête FPE 2022, une nouvelle question a été introduite afin d'explorer une autre dimension du temps de travail des enseignants. Cette question porte sur le souhait éventuel d'effectuer davantage d'heures de travail avec une hausse de revenu. Elle a été formulée de la manière suivante :

« Pour la prochaine année scolaire, avez-vous demandé à faire plus d'heures de travail, avec une hausse de revenu correspondante ? ». Quatre modalités de réponse étaient proposées :

- « Oui, ma demande est en cours ou a été acceptée »,
- « Oui, mais ma demande n'a pas été acceptée »,
- « Non, car je pense que ma demande serait refusée »,
- « Non, car je ne souhaite pas faire plus d'heures de travail ».

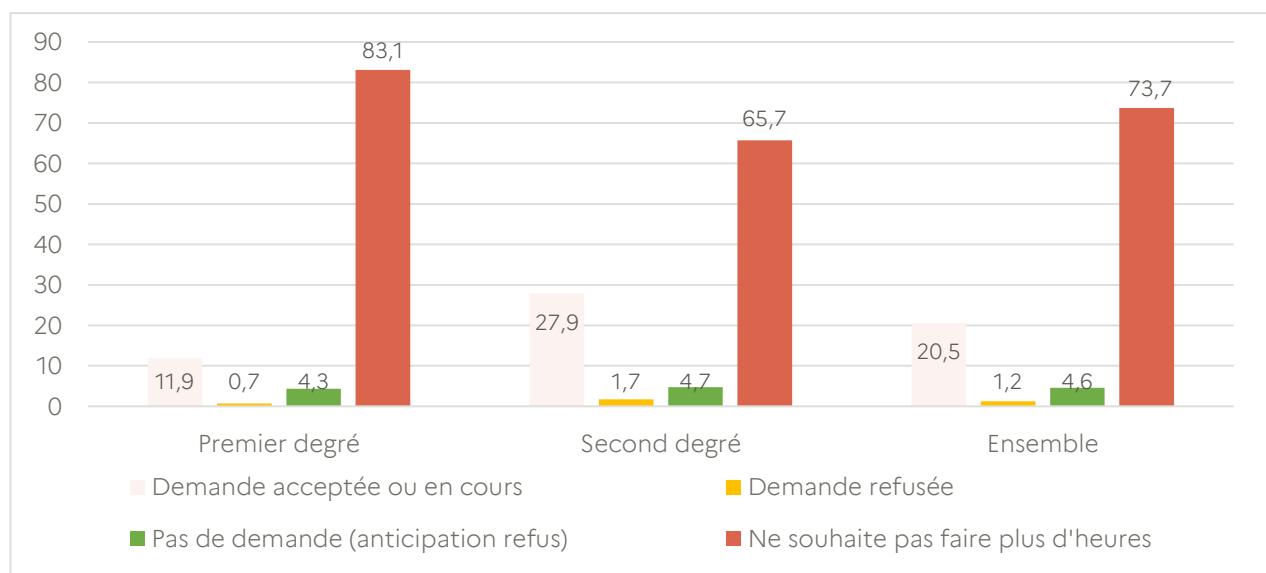
L'enquête ayant été réalisée en 2023, la question porte sur la rentrée scolaire 2023-2024. Plusieurs dispositifs permettent de faire plus d'heures au cours de cette année scolaire : le Pacte enseignant, par exemple qui s'adresse à tous les enseignants, les heures supplémentaires année (HSA) pour les enseignants du second degré qu'ils soient à temps plein ou temps partiel. Certains dispositifs ne relèvent d'ailleurs pas que du choix de l'enseignant. Les enseignants peuvent se voir imposer jusqu'à deux HSA. Le questionnement posé ne permet pas d'analyser plus avant le contexte de la demande ; en revanche la collecte ayant lieu en mai 2023, un certain nombre de demandes sont à cette période déjà acceptées ou refusées.

Les résultats (FIGURE 1) montrent des écarts importants entre les enseignants du premier et du second degré à temps complet concernant cette demande. Dans le premier degré, seuls 13 % des enseignants déclarent avoir formulé une telle demande, contre 30 % dans le second degré. Cette différence s'explique sans doute notamment par le fait que dans le premier degré les enseignants ont une ORS plus élevée et disposent de moins de dispositifs permettant ce type de demande. En

particulier, les dispositifs des heures supplémentaires (HSA ou HSE) qui existent seulement dans le second degré peuvent répondre à cette demande.

Les demandes non acceptées sont rares, tout comme les déclarations indiquant une absence de demande par crainte d'un refus.

**FIGURE 1 • Demande d'augmenter ses heures de travail avec une hausse de revenu**



**Champ :** enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Lecture :** dans le premier degré, 11,9 % des enseignants déclarent que leur demande d'effectuer plus d'heures de travail, avec une hausse de revenu correspondante, est acceptée ou en cours d'acceptation.

**Source :** Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

Quelle que soit la caractéristique étudiée, la part des enseignants ayant déclaré avoir demandé de travailler plus d'heures avec une hausse de salaire est systématiquement plus élevée dans le second degré que dans le premier degré (TABLEAU 11).

### Les hommes, les enseignants de 35-44 ans et les parents d'enfants sont proportionnellement plus nombreux à demander à travailler plus d'heures

Les hommes déclarent plus souvent avoir formulé une demande de travail : dans le premier degré, 12 % des enseignantes et 15 % des enseignants déclarent avoir effectué une telle demande, contre respectivement 27 % et 33 % dans le second degré. Les résultats du modèle confirment cet écart dans les deux degrés : toutes choses égales par ailleurs, les femmes ont une probabilité significativement plus faible de formuler une demande de travail supplémentaire, cet effet étant plus marqué dans le second degré (TABLEAU 12). La part d'enseignants ayant formulé une telle demande varie aussi selon l'âge. Elle est la plus forte chez les 35-44 ans : 16 % dans le premier degré et 31 % dans le second degré contre respectivement 13 % et 26 % chez les moins de 35 ans et 11 % et 30 % chez les 45 ans ou plus (TABLEAU 11). Toutes choses égales par ailleurs, l'âge n'a pas d'effet significatif dans le second degré, alors que dans le premier degré, les enseignants de 45 ans ou plus formulent significativement moins de demandes que les 35-44 ans.

En effet, plus que l'âge des enseignants, la demande de travailler plus d'heures semble fortement liée au nombre d'enfants, en particulier dans le second degré : la part de ces demandes passe de 25 % chez les enseignants sans enfant à 32 % chez ceux ayant un ou deux enfants, et atteint 35 % pour ceux ayant trois enfants ou plus. Les mêmes constats mais moins marqués s'observent dans le premier degré : respectivement 10 %, 13 % et 16 %. Ces tendances sont confirmées par la

modélisation, toutes choses égales par ailleurs, qui met en évidence un effet significatif du nombre d'enfants sur la probabilité de formuler une telle demande, plus marqué dans le second degré.

En revanche, la situation conjugale semble avoir peu d'incidence : les proportions de demandes sont relativement proches entre les personnes en couple et ceux qui ne le sont pas, quel que soit le degré d'enseignement (14 % et 12 % dans le premier degré ; 29 % et 30 % dans le second degré). Les différents modèles confirment cette absence d'effet significatif du statut conjugal sur la probabilité de formuler une demande de travail supplémentaire.

**TABLEAU 11 • Part des enseignants ayant demandé à travailler plus d'heures avec une hausse de revenu, en %**

	Premier degré	Second degré
<b>Ensemble</b>	<b>12,6</b>	<b>29,6</b>
<b>Sexe</b>		
Femmes	12,2	27,2
Hommes	14,6	32,6
<b>Age</b>		
Moins de 35 ans	12,6	26,2
35-44 ans	15,7	30,6
45 ans ou plus	10,7	29,9
<b>Nombre d'enfants</b>		
Pas d'enfants	10,3	24,6
Un ou deux enfants	13,1	32,3
Trois enfants ou plus	16,4	35,0
<b>Situation conjugale</b>		
Pas en couple	13,7	29,3
En couple	12,3	29,7

**Champ :** enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Lecture :** 10,2 % des femmes enseignantes dans le premier degré ont demandé d'effectuer des heures en plus avec une hausse de salaire.

**Source :** Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

**TABLEAU 12 • Effets des caractéristiques individuelles sur la probabilité de demander à faire plus d'heures de travail**

Variable	Modalité	Premier degré		Second degré	
		Odds ratio	Significativité	Odds ratio	Significativité
Constante	-	0,21	***	0,37	***
Sexe	Hommes	Réf.	-	Réf.	-
	Femmes	0,75	*	0,75	***
Âge	Moins de 35 ans	0,97	n.s.	0,94	n.s.
	35-44 ans	Réf.	-	Réf.	-
	45 ans ou plus	0,73	**	0,92	n.s.
Situation conjugale	Pas en couple	Réf.	-	Réf.	-
	En couple	0,77	*	0,83	*
Nombre d'enfants	Pas d'enfants	Réf.	-	Réf.	-
	Un ou deux enfants	1,37	*	1,41	***
	Trois enfants ou plus	1,66	**	1,60	***
Temps de travail	Temps plein	0,99	n.s.	1,35	**
	Temps partiel	Réf.	-	Réf.	-

**Note :** \*\*\* significatif à 0,1%, \*\* significatif à 1%, \* significatif à 5%, . significatif à 10%, n.s. non significatif. À noter que les effectifs d'enseignants de moins de 35 ans ayant trois enfants ou plus sont réduits, il convient donc d'être prudent sur les interprétations des estimations associées à cette catégorie. Néanmoins le modèle ne souffre pas de problème d'identification.

**Champ :** enseignants du second degré public et privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation Nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Lecture :** à caractéristiques identiques, les femmes dans le premier degré ont une probabilité significativement plus faible de formuler une demande de faire plus d'heures pour une hausse de salaire que les hommes. Le modèle logistique indique que l'effet du sexe est significatif au seuil de 5 %. L'odds ratio associé est de 0,75, ce qui signifie que la probabilité de demande d'heures supplémentaires est réduite de 25 % pour les femmes par rapport aux hommes, toutes choses égales par ailleurs.

**Source :** Insee, Enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

## ↳ Temps de travail annuel des enseignants à temps plein

Pour mesurer la durée individuelle du travail, la statistique publique s'appuie traditionnellement sur l'enquête Emploi de l'Insee. Les données publiées portent le plus souvent sur deux indicateurs principaux :

- **La durée habituelle hebdomadaire du travail**, s'appliquant à une semaine normale sans événement exceptionnel (absences pour raison de santé, jours fériés, etc.). Elle inclut toutes les heures habituellement effectuées, y compris les dépassements horaires habituels et les heures supplémentaires.
- **La durée annuelle effective du travail** est la durée travaillée y compris heures supplémentaires (rémunérées ou non) et hors heures non travaillées pour cause de congés annuels, jours fériés, maladie, accidents, maternité, paternité, chômage partiel, grève, etc.

Ces deux indicateurs sont complémentaires. La durée habituelle hebdomadaire du travail décrit l'organisation habituelle en termes de temps de travail. La durée effective lisse le temps travaillé sur l'année en prenant en compte les pratiques en matière d'organisation du temps de travail. Cet indicateur intègre donc les éléments de variation individuelle, saisonnière ou conjoncturelle du temps de travail.

Le questionnement de l'enquête Emploi ne permet pas de mesurer de manière robuste le temps de travail des enseignants : c'est pourquoi un questionnement spécifique est maintenu via l'enquête FPE. Une nouveauté de l'enquête FPE 2022 consiste à demander le nombre d'heures moyen par jour travaillé pendant les vacances scolaires. Cette nouvelle information permet de calculer désormais plus finement un indicateur de temps annuel de travail.

En prenant en compte à la fois le temps de travail sur une semaine type, pendant les 36 semaines de l'année hors vacances scolaires, et celui effectué pendant les 16 semaines de vacances scolaires, un temps de travail annuel sur l'année scolaire 2022-2023 (juillet 2022 – juin 2023) a été calculé dans le cadre de cette étude. Ce « temps de travail annuel sans événement exceptionnel » ne correspond pas à la notion de durée annuelle effective de travail que peuvent publier l'Insee ou la DGAFP par exemple car les absences pour raisons de santé, les congés maternité ou jours fériés ne sont pas décomptés. Il permet cependant d'avoir une vision globale du travail enseignant.

Les enseignants à temps plein déclarent en moyenne 1 635 heures de travail annuel sans événements exceptionnels (TABLEAU 13), soit un volume légèrement supérieur à la durée légale du travail à temps plein (1 607 heures correspondant à 35 heures de travail effectuées chaque semaine, et en tenant compte des cinq semaines de congés légaux, des jours fériés et du jour de solidarité). La moitié des enseignants travaillent 1 620 heures ou plus (médiane). Ainsi, globalement, le temps de travail déclaré des enseignants est supérieur au cadre réglementaire associé au 35 heures à temps plein, avec une organisation qui diffère sensiblement de celle des autres professions. Une part non négligeable de ce volume (143 heures en moyenne) est effectuée pendant les vacances scolaires, traduisant des activités hors présence devant élèves (préparation des cours, corrections, etc.).

Si 52 % des enseignants à temps plein déclarent travailler plus de 1 607 heures par an, l'intervalle interdécile (720 heures) révèle une forte hétérogénéité des situations individuelles. De même, l'analyse par quartile montre que 25% des enseignants à temps plein déclarent travailler moins de 1449 heures par an et 25% plus de 1813 heures.

Ces résultats ne sont pas strictement comparables avec les estimations du temps de travail dans la fonction publique issues de l'enquête Emploi ou d'autres sources. Les statistiques présentées ici

reposent sur l'enquête FPE 2022, avec un protocole d'enquête, un champ et des définitions spécifiques (voir la partie « Comparaison dans le temps et à d'autres sources »).

**TABLEAU 13 • Distribution du nombre d'heures de travail annuel des enseignants à temps plein, en 2022-2023**

		D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Intervalle interdéciles (D9-D1)	Moyenne
Temps de travail annuel total	Premier degré	1 306	1 460	1 626	1 808	1 992	686	1 637
	Second degré	1 258	1 438	1 615	1 818	2 014	756	1 632
	<b>Ensemble</b>	<b>1 284</b>	<b>1 449</b>	<b>1 620</b>	<b>1 813</b>	<b>2 004</b>	<b>720</b>	<b>1 635</b>
Temps de travail annuel hors vacances scolaires	Premier degré	1 224	1 350	1 512	1 656	1 800	576	1 504
	Second degré	1 152	1 314	1 476	1 656	1 800	648	1 481
	<b>Ensemble</b>	<b>1 188</b>	<b>1 332</b>	<b>1 476</b>	<b>1 656</b>	<b>1 800</b>	<b>612</b>	<b>1 492</b>
Temps de travail annuel pendant les vacances scolaires	Premier degré	50	78	116	172	240	190	133
	Second degré	52	85	134	200	272	220	151
	<b>Ensemble</b>	<b>52</b>	<b>80</b>	<b>124</b>	<b>187</b>	<b>258</b>	<b>206</b>	<b>143</b>

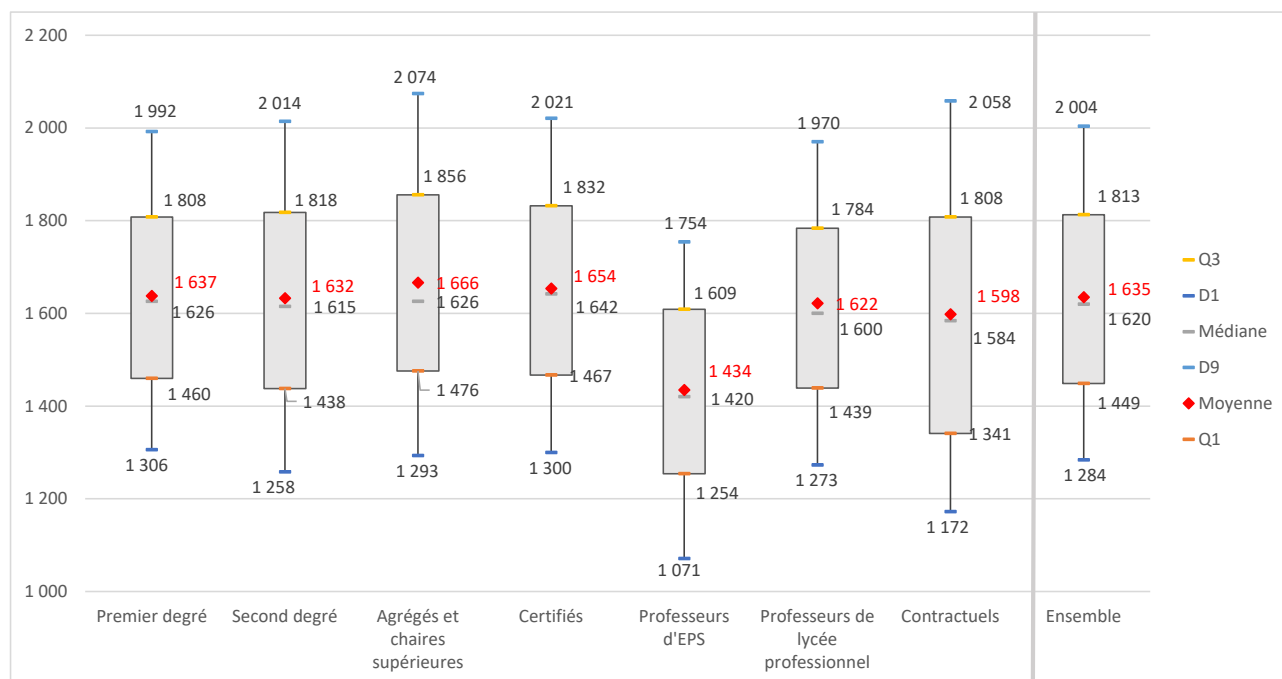
**Champ :** enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Lecture :** le temps de travail annuel total déclaré par les enseignants de l'Éducation nationale est de 1 635 heures en moyenne.

**Source :** Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

Les enseignants du premier degré déclarent en moyenne 1 637 heures de travail par an, soit un niveau proche de celui des enseignants du second degré (1 632 heures). Le temps de travail est un peu plus dispersé dans le second degré que dans le premier degré car dans le second degré le temps de travail varie selon les corps. Les agrégés et les certifiés présentent en moyenne le volume le plus élevé (1 666 heures et 1664 heures), tandis que les professeurs d'EPS déclarent moins d'heures (1 434 heures en moyenne). La dispersion des temps de travail déclarés est quasiment la même selon les corps, si ce n'est pour les contractuels pour lesquels le temps de travail est légèrement plus dispersés (FIGURE 2).

**FIGURE 2 • Distribution du nombre d'heures de travail annuel des enseignants à temps plein en 2022-2023**



**Champ :** enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Lecture :** le temps de travail annuel total déclaré par les enseignants de l'Éducation nationale est de 1 635 heures en moyenne.

**Source :** Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

## ➤ Temps de travail des enseignants à temps partiel

Les enseignants à temps partiel, qui représentent 13 % des enseignants, ont déclaré, dans le premier comme dans le second degré, des temps de travail hebdomadaire moyens et médians identiques : 35 heures dans le premier degré et 34 heures dans le second degré (TABLEAU 14).

Si l'on centre l'analyse sur l'intervalle interdéciles, c'est-à-dire en excluant les 10 % d'enseignants aux durées de travail les plus faibles et les plus élevées, le temps de travail déclaré s'établit entre 23 heures et 45 heures (écart interdécile de 22 heures) dans le premier degré, et entre 21 heures et 45 heures dans le second degré (écart interdécile de 24 heures). Les écarts interdéciles pour les enseignants à temps plein étant respectivement de 16 et 18 heures (TABLEAU 3).

Néanmoins, ces enseignants à temps partiels ne travaillent pas tous à des quotités identiques et ont donc logiquement des temps de travail plus hétérogènes que ceux à temps plein. Les enseignants sur un mi-temps ou moins, déclarent en moyenne 29 heures de travail hebdomadaire. Ceux travaillant entre 50 % et 80 % déclarent 37 heures dans le premier degré et 34 heures dans le second degré. Les effectifs de ceux à plus de 80 % ne permettent pas de mesurer de façon fiable leur temps de travail.

Le temps devant les élèves est fortement corrélé à la quotité, ce qui est logique car cette composante dépend réglementairement de la quotité. La préparation et la correction sont moins sensibles à la quotité. Dans le premier degré, le temps moyen oscille entre 9 et 11 heures hebdomadaire. Dans le second degré, il varie entre 12 heures et 15 heures selon la quotité.

En ce qui concerne les autres activités, le temps de travail hebdomadaire est très homogène entre les enseignants : autour de 5 heures dans le premier degré et autour de 6 heures dans le second

degré. Ces activités sont peu sensibles à la quotité : il s'agit donc d'un temps incompressible, que l'enseignant soit à temps partiel ou à temps plein.

**TABLEAU 14 • Distribution du temps de travail total des enseignants à temps partiel, en 2022-2023**

		Quotité	D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Intervalle interdéciles	Moyenne
Premier degré	Heures totales	<= 0.50	19,0	21,5	26,0	36,0	43,5	24,5	29,1
		]0.50 - 0.80]	28,0	32,0	36,0	41,0	45,8	17,8	36,8
		> 0.80	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
		<b>Total</b>	23,0	28,7	35,0	40,0	45,0	22,0	34,6
	Heures devant les élèves	<= 0.50	12,0	12,0	13,0	20,0	25,0	13,0	15,6
		]0.50 - 0.80]	18,0	18,0	19,0	24,0	25,0	7,0	20,3
		> 0.80	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
		<b>Total</b>	12,0	17,0	18,0	24,0	25,0	13,0	18,9
	Heures de préparation/correction	<= 0.50	4,0	6,0	9,0	11,0	15,0	11,0	8,9
		]0.50 - 0.80]	5,0	8,0	10,0	15,0	18,0	13,0	11,3
		> 0.80	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
		<b>Total</b>	5,0	7,0	10,0	14,0	16,0	11,0	10,6
	Heures autres activités	<= 0.50	2,0	3,0	4,0	6,0	8,0	6,0	4,7
		]0.50 - 0.80]	2,0	3,0	4,3	6,0	9,0	7,0	5,2
		> 0.80	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
		<b>Total</b>	2,0	3,0	4,0	6,0	9,0	7,0	5,1
Second degré	Heures totales	<= 0.50	15,3	20,0	27,0	36,0	40,3	25,0	27,7
		]0.50 - 0.80]	21,0	27,0	34,0	40,0	45,0	24,0	33,7
		> 0.80	28,5	33,0	37,0	42,3	48,0	19,5	37,6
		<b>Total</b>	21,0	27,0	34,0	40,0	45,0	24,0	33,7
	Heures devant les élèves	<= 0.50	6,0	9,0	9,0	12,0	19,0	13,0	11,0
		]0.50 - 0.80]	10,0	11,0	13,5	15,0	17,0	7,0	13,3
		> 0.80	14,0	15,0	15,0	17,0	18,0	4,0	15,9
		<b>Total</b>	9,0	11,0	14,0	15,5	18,0	9,0	13,6
	Heures de préparation/correction	<= 0.50	5,0	7,0	11,0	15,0	20,0	15,0	11,6
		]0.50 - 0.80]	6,0	10,0	14,0	19,0	23,0	17,0	14,3
		> 0.80	8,0	12,0	15,0	19,0	24,0	16,0	15,3
		<b>Total</b>	6,0	10,0	14,0	18,0	23,0	17,0	14,1
	Heures autres activités	<= 0.50	1,3	3,0	4,0	6,0	10,0	8,7	5,1
		]0.50 - 0.80]	2,3	3,0	5,0	7,5	11,0	8,7	6,1
		> 0.80	2,0	4,0	6,0	8,0	11,0	9,0	6,4
		<b>Total</b>	2,0	3,0	5,0	7,0	11,0	9,0	6,0

**Note :** ns : non significatif

**Champ :** enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Lecture :** le temps de travail hebdomadaire total hors vacances scolaires déclaré par les enseignants de l'Éducation nationale à temps partiel est de 34,6 heures en moyenne dans le premier degré.

**Champ :** Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

## ➤ Comment comparer le temps de travail des enseignants ?

### Une mesure du temps de travail par enquête : tenir compte de la précision

Comme évoqué plus haut, la mesure du temps de travail des enseignants est complexe. Si les heures d'enseignement peuvent en partie être mesurées par des données administratives (par exemple les ORS et heures supplémentaires sont disponibles dans différents systèmes d'information du ministère), la connaissance du temps de travail global passe nécessairement par des enquêtes auprès des enseignants.

Ces enquêtes reposent sur un échantillon d'enseignants et les résultats qu'on en tire contiennent une imprécision liée à cet échantillon. Dans le cas de l'enquête FPE 2022, elle reste faible. Ainsi, hors vacances scolaires, le temps de travail hebdomadaire moyen des enseignants du premier degré se situe avec une probabilité de 95% entre 41,5 heures et 42,1 heures (TABLEAU 15). Ce temps moyen est compris entre 40,9 heures et 41,4 heures dans le second degré. Pour comparer les temps de travail des enseignants entre eux au sein d'une même enquête il est nécessaire de tenir compte de ces intervalles de confiance (IC) afin d'identifier les écarts significatifs.

**TABLEAU 15 • Moyenne et intervalles de confiance (95 %) du temps de travail hebdomadaire des enseignants, en 2022-2023**

		Moyenne	IC (95%)
Heures totales	Premier degré	41,8	[41,5 - 42,1]
	Second degré	41,1	[40,9 - 41,4]
	<b>Ensemble</b>	<b>41,4</b>	<b>[41,3 - 41,6]</b>
Heures d'enseignement	Premier degré	23,8	[23,7 - 24,0]
	Second degré	19,2	[19,1 - 19,3]
	<b>Ensemble</b>	<b>21,3</b>	<b>[21,2 - 21,4]</b>
Heures Préparation/correction	Premier degré	11,9	[11,7 - 12,1]
	Second degré	15,5	[15,3 - 15,7]
	<b>Ensemble</b>	<b>13,9</b>	<b>[13,7 - 14,0]</b>
Heures Autres	Premier degré	6,1	[5,9 - 6,2]
	Second degré	6,4	[6,3 - 6,6]
	<b>Ensemble</b>	<b>6,3</b>	<b>[6,1 - 6,4]</b>

**Champ :** Champ : enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Source :** Insee, Enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

### Des résultats qui dépendent du protocole d'enquête : comparaison entre FPE 2018 et FPE 2022

La difficulté pour un enseignant de déclarer son temps de travail sur une semaine « habituelle » a été l'une des principales sources d'hétérogénéité et de variabilité observées dans les indicateurs issus des

enquêtes FPE précédentes, notamment l'enquête FPE 2018, ainsi que dans les données collectées à partir d'autres études sur le temps de travail des enseignants.

Le millésime 2022 de l'enquête FPE a apporté des améliorations significatives au questionnaire et au protocole de collecte. Ainsi, les différents types d'heures de travail sont désormais plus détaillés (distinction entre préparation des cours et correction des copies, par exemple) mais sans excessive dispersion des items (5 items liés à l'enseignement et un dédié aux activités hors enseignement) (voir encadré Définitions du temps de travail). Un message (non bloquant) apparaît également au cours de l'enquête dès lors que le total travaillé excède un certain seuil (50 heures par semaine). Ces modifications ont permis d'améliorer la qualité des réponses et de réduire la variabilité des mesures. La dispersion du temps de travail s'est réduite : la moyenne et la médiane sont désormais très proches (TABLEAU 18).

La variabilité observée dans l'enquête FPE 2018 était en effet nettement plus importante que dans l'enquête de 2022 (TABLEAU 16), avec un intervalle interdécile des temps de travail allant de 35 à 60 heures dans le premier degré et de 33 à 65 heures dans le second degré contre respectivement 34 à 50 heures et 32 à 50 heures en 2022.

Dans le premier degré comme dans le second, la plus grande différence de résultats entre FPE 2018 et 2022 porte sur le haut de la distribution (90 % ou plus) pour les heures d'enseignement et la préparation/correction. Ceci est sans doute à relier à l'amélioration du questionnaire FPE, plus qu'à une évolution des pratiques entre les deux dates.

**TABLEAU 16 • Distribution du nombre d'heures de travail hebdomadaire à partir des enquêtes FPE 2018 et 2022**

		5 %	10 %	25 %	50 %	75 %	90 %	95 %	Moyenne
Premier degré	<b>FPE 2018 (n = 3 207)</b>	<b>32,0</b>	<b>35,0</b>	<b>38,5</b>	<b>43,0</b>	<b>49,5</b>	<b>60,0</b>	<b>71,0</b>	<b>45,6</b>
	FPE enseignement	20,0	24,0	24,0	25,0	26,0	34,0	42,0	26,2
	FPE préparation correction	5,0	6,5	10,0	14,0	18,0	24,0	26,0	14,4
	FPE autres	1,0	1,0	2,0	3,0	5,0	10,0	15,0	4,9
	<b>FPE 2022 (n = 3 277)</b>	<b>31,0</b>	<b>34,0</b>	<b>37,5</b>	<b>42,0</b>	<b>46,0</b>	<b>50,0</b>	<b>53,8</b>	<b>41,8</b>
	Heures d'enseignement	18,0	23,0	24,0	24,0	25,0	26,0	27,0	23,8
	Préparation des cours/Correction des copies	5,0	6,0	8,0	11,0	15,0	18,0	21,0	11,9
	Autres	2,0	2,5	3,5	5	7	10	14	6,1
Second degré	<b>FPE 2018 (n= 3 964)</b>	<b>30,0</b>	<b>33,0</b>	<b>37,5</b>	<b>42,0</b>	<b>50,0</b>	<b>65,0</b>	<b>76,5</b>	<b>46,1</b>
	FPE enseignement	15,0	17,0	18,0	20,0	21,5	36,0	41,0	22,0
	FPE préparation correction	6,0	10,0	14,0	18,0	21,0	30,0	32,0	18,4
	FPE autres	1,0	1,0	2,0	3,0	6,0	10,0	20,0	5,7
	<b>FPE 2022 (n = 3 912)</b>	<b>29,5</b>	<b>32</b>	<b>36,5</b>	<b>41,0</b>	<b>46,0</b>	<b>50,0</b>	<b>53,0</b>	<b>41,1</b>
	Heures d'enseignement	15,0	16,0	18,0	19,0	20,8	22,0	23	19,2
	Préparation des cours/Correction des copies	6,0	8,0	11,0	15,0	20,0	24,0	26,0	15,5
	Autres	2,0	2,5	4,0	6,0	8,0	11,0	13,0	6,4

**Champ :** enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale. Contrairement à 2018, les professeurs documentalistes ne sont pas inclus dans les résultats de 2022.

**Lecture :** le temps de travail hebdomadaire moyen des enseignants du premier degré de l'Éducation nationale, hors vacances scolaires et hors professeurs documentalistes, s'établit à 41,8 heures, selon les données de l'enquête FPE 2022.

**Source :** Insee, enquête FPE, 2018 et 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA. Traitement DEPP.

Au regard de cette variabilité très forte et de l'écart très net entre médiane et moyenne en 2018, l'utilisation de la moyenne semblait trop fragile et peu fiable dans le cadre de l'analyse du temps de travail des enseignants. C'est pour cette raison que la médiane a été privilégiée pour aborder cette question lors de l'exploitation de l'enquête FPE 2018.

Néanmoins, pour la décomposition du temps de travail dans les différentes dimensions (préparation des cours, temps de cours, correction de copie, etc.), la moyenne est plus facile à utiliser, car la somme des moyennes correspond à la moyenne globale, ce qui n'est pas le cas de la médiane. C'est pourquoi l'exploitation de cette nouvelle édition de l'enquête privilégiera l'utilisation de la moyenne, contrairement à celle de l'enquête FPE2018. Les réponses individuelles sont plus homogènes en 2022 et traduisent davantage une tendance générale, contrairement aux résultats issus des données FPE 2018. En 2022, 90 % des agents travaillent moins de 50 heures par semaine. En 2018 et 2011 c'était de l'ordre de 60 heures. La dispersion s'est ainsi fortement réduite.

Les moyennes 2018 ne peuvent pas être comparées à celle de 2022 du fait du protocole différent de l'enquête.

Ces deux millésimes de l'enquête, s'ils ne permettent pas une comparaison temporelle, permettent chacune de comparer par exemple le temps de travail selon les profils d'enseignants.

## Situer les enseignants en France par rapport à leurs homologues à l'étranger : l'enquête Talis

L'enquête Talis apporte aussi des informations sur le temps de travail global des enseignants en élémentaire et au collège (hors SEGPA) en France hors La Réunion et Mayotte. Les temps moyens en 2024 de ces enseignants, à temps complet dans un établissement, sont proches de ceux issus de FPE 2022 sans être tout à fait identiques du fait de protocoles d'enquêtes différents (voir la note d'information 25.54 – bibliographie). Dans Talis, les enseignants sont d'abord interrogés sur le temps total consacré à leur métier durant leur dernière semaine de travail complète. Puis ils sont invités à indiquer le temps consacré à l'enseignement, et, enfin, à décliner le temps de travail en 10 items (hors enseignement)<sup>4</sup>. Le même protocole étant appliqué à tous les pays et territoires participants, cette enquête permet d'obtenir des résultats comparables. Cela permet ainsi de compléter le dispositif d'analyse sur les temps de travail des enseignants en France en offrant des comparaisons internationales robustes.

**Les résultats issus de Talis 2024 et de l'enquête Insee FPE 2022 ne sont pas strictement comparables.**

## Comparer les enseignants à d'autres salariés

Les résultats issus de l'enquête FPE 2022 permettent de mesurer de manière détaillée le temps de travail des enseignants (agents de la fonction publique d'État). Cette enquête, menée auprès d'un échantillon représentatif, consacre un module spécifique à la population enseignante, qui prend en compte des définitions et un protocole adapté aux spécificités du métier, notamment lors de la passation des questions sur le temps de travail : prise en compte des périodes de vacances et la prise en compte aussi de la diversité des tâches réalisées en dehors du temps de classe.

À titre de comparaison, les données produites par l'enquête Emploi (menée par l'Insee et exploitée par la DGAFP dans le cadre du rapport annuel sur l'état de la fonction publique) donnent lieu à la publication de résultats sur le temps de travail dans les trois versants de la fonction publique mais sans la prise en compte des enseignants. Par exemple, pour l'année 2022, la durée annuelle effective

---

<sup>4</sup>1/ planification ou préparation individuelle des cours (que ces tâches aient été réalisées dans l'établissement ou en dehors), 2/ travail en équipe et échanges avec des collègues de cet établissement, 3/ notation/correction des travaux des élèves, 4/ conseil aux élèves en dehors des temps de classe (supervision, tutorat, orientation professionnelle, conseils en matière de comportements/d'attitudes), 5/ participation à la gestion de l'établissement, 6/ tâches administratives d'ordre général (communication, tâches administratives diverses ou de secrétariat), 7/ activités de formation professionnelle, 8/ communication et coopération avec les parents d'élèves ou responsables légaux, 9/ participation à des activités extrascolaires (par ex., des activités sportives et culturelles après la journée de classe), 10/ Autres tâches liées à leur travail.

de travail des agents des trois versants de la fonction publique à temps complet, hors enseignants, est estimée à 1 606 heures (1 632 heures en 2023), contre 1 677 heures pour les seuls agents de la fonction publique d'État selon cette source (1 684 heures en 2023). Ces données ne sont pas comparables à celles issues de l'enquête FPE 2022 car elles s'appuient sur un protocole d'enquête différent et l'indicateur n'est pas identique puisque les absences pour raisons de santé, les congés maternité ou jours fériés sont décomptées. Si l'enquête Emploi n'est pas mobilisée pour mesurer le temps de travail des enseignants, elle est plus adaptée que FPE pour mesurer le temps de travail hors enseignants car elle s'effectue en continu et permet de connaître le temps de travail sur une semaine habituelle, tout en limitant le biais de mémoire lié à la déclaration d'une période plus ancienne comme dans le cas de l'enquête FPE qui interroge à une date unique sur une semaine habituelle sur l'année. L'enquête Emploi en continu permet une mesure du temps de travail sur une année civile, ce que ne permet pas de manière sûre l'enquête FPE qui donne une mesure du temps annuel travaillé sur une année scolaire.

En résumé, l'Enquête Emploi en continu et l'enquête FPE répondent à des besoins différents et reposent sur des protocoles distincts : l'enquête Emploi fournit une vision large et homogène du temps de travail des salariés hors enseignants (fonction publique et privé), tandis que l'enquête FPE donne un éclairage plus fin et mieux adapté aux diverses spécificités des enseignants en termes de temps de travail.

## ↳ Annexes

**TABLEAU 17 • Modélisation du temps de travail hebdomadaire et les jours de vacances scolaires travaillés des enseignants en 2022-2023**

	Temps de travail hebdomadaire (en heures)				Jours de vacances scolaires travaillés (en jours)			
	Premier degré		Second degré		Premier degré		Second degré	
	Coefficients	Significativité	Coefficients	Significativité	Coefficients	Significativité	Coefficients	Significativité
<b>Constante</b>	41,30	***	40,83	***	37,64	***	39,36	***
<b>Missions</b>								
<i>Enseignement</i>	Réf.	Réf.	-	-	Réf.	Réf.	-	-
Direction	0,20	n.s.	-	-	1,21	n.s.	.	.
Besoins spécifiques	-1,39	*	-	-	-1,40	n.s.	-	-
Remplacement	-0,24	n.s.	-	-	-3,68	***	-	-
<b>Corps</b>								
<i>Certifiés, PEGC</i>	-	-	Réf.	Réf.	-	-	Réf.	Réf.
Agrévés et chaire supérieure	-	-	-1,32	***	-	-	2,02	*
PEPS	-	-	-3,56	***	-	-	-9,73	***
PLP	-	-	-0,77	n.s.	-	-	-4,52	***
Non titulaires 2D	-	-	0,62	n.s.	-	-	-4,77	**
<b>Type d'établissement</b>								
<i>Collège</i>	-	-	Réf.	Réf.	-	-	Réf.	Réf.
Lycée professionnel	-	-	0,29	n.s.	-	-	2,56	.
Lycée polyvalent	-	-	0,77	.	-	-	1,87	*
Lycée général	-	-	1,57	***	-	-	4,42	***
Zone de remplacement	-	-	0,54	n.s.	-	-	0,55	n.s.
Autre	-	-	3,66	n.s.	-	-	12,44	n.s.
<b>Éducation prioritaire</b>								
<i>Hors REP et REP+</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
REP	-1,71	***	-1,01	.	-0,44	n.s.	-0,40	n.s.
REP+	-0,88	*	-1,49	*	-1,06	n.s.	-2,24	n.s.
<b>Nombre d'établissements d'affectation</b>								
<i>Un seul établissement</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Plusieurs établissements	0,55	n.s.	0,42	n.s.	0,30	n.s.	-0,57	n.s.
<b>Secteur</b>								
Public	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Privé sous contrat	-1,40	**	-1,42	***	-0,21	n.s.	2,06	**
<b>Modalité d'affectation</b>								
<i>Définitive</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Provisoire	0,47	n.s.	-2,38	*	5,38	***	3,28	*
<b>Régime de travail</b>								
<i>Temps plein</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Temps partiel ou incomplet	-7,08	***	-6,91	***	-3,02	***	-3,01	***
<b>Situation conjugale</b>								
<i>En couple</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Pas en couple	0,03	n.s.	0,17	n.s.	-0,10	n.s.	1,25	.
<b>Age</b>								

	Temps de travail hebdomadaire (en heures)				Jours de vacances scolaires travaillés (en jours)			
	Premier degré		Second degré		Premier degré		Second degré	
	Coefficients	Significativité	Coefficients	Significativité	Coefficients	Significativité	Coefficients	Significativité
Moins de 35 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
De 35 à 44 ans	1,11	**	0,50	n.s.	-3,25	***	-2,39	**
45 ans ou plus	1,24	***	1,08	**	-8,85	***	-6,28	***
<b>Enfants</b>								
Pas d'enfant	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Un ou deux enfants	0,02	n.s.	-0,09	n.s.	0,18	n.s.	0,59	n.s.
Trois enfants ou plus	-0,34	n.s.	-0,08	n.s.	2,53	**	1,52	.
<b>Sexe</b>								
Femmes	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Hommes	0,42	n.s.	0,02	n.s.	-4,17	***	-3,87	***

**Note :** \*\*\* significatif à 0,1%, \*\* significatif à 1%, \* significatif à 5%, . significatif à 10%, n.s. non significatif

**Champ :** enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et à temps partiel ou incomplet et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation Nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Lecture :** hors vacances scolaires, les enseignants de 45 ans ou plus du premier degré, travaillent en moyenne une heure de plus dans la semaine que ceux de moins de 35 ans (ce résultat est significatif à 0,1 %)

**Source :** Insee, Enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

**TABLEAU 18 • Distribution du nombre d'heures de travail hebdomadaires des enseignants détaillés selon leurs caractéristiques, en 2022-2023**

	Premier degré							Second degré						
	D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Intervalle interdécile	Moyenne	D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Intervalle interdécile	Moyenne
<b>Ensemble</b>	34,0	37,5	42,0	46,0	50,0	16,0	41,8	32,0	36,5	41,0	46,0	50,0	18,0	41,1
<b>Secteur d'enseignement</b>														
Public	34,0	37,5	42,0	46,0	50,0	16,0	41,8	32,0	37,0	41,0	46,0	50,0	18,0	41,3
Privé sous contrat	33,5	37,0	41,5	46,0	50,0	16,5	41,8	31,5	35,5	40,0	45,0	49,5	18,0	40,4
<b>Corps</b>														
Professeurs des écoles	34,0	37,5	42,0	46,0	50,0	16,0	41,8							
Contractuels	34,0	37,0	40,0	45,0	53,0	19,0	41,6	30,0	35,0	40,0	45,0	51,0	21,0	40,2
Agrégés et chaire supérieure								32,5	37,0	41,0	45,8	50,0	17,5	41,3
Certifiés								33,0	37,0	41,0	46,0	50,0	17,0	41,7
Professeurs d'EPS								28,0	33,0	37,0	42,0	46,0	18,0	37,3
Professeurs de lycée professionnel								33,0	37,0	41,0	45,0	49,0	16,0	41,1
<b>Mission</b>														
Direction	32,5	38,0	43,0	47,0	51,0	18,5	42,4							
Enseignement	34,0	38,0	42,0	46,0	50,0	16,0	41,9	32,0	37,0	41,0	46,0	50,0	18,0	41,2
Besoins spécifiques	33,0	37,0	40,0	44,0	48,0	15,0	40,3	35,0	37,0	42,0	43,0	51,0	16,0	41,5
Remplacement	33,8	37,0	41,0	46,0	51,0	17,2	41,5	30,0	35,5	39,0	44,0	51,0	21,0	39,8
<b>Type d'établissement</b>														
Ecole	34,0	38,0	42,0	46,0	50,0	16,0	42,0							
Collège								31,5	36,0	40,5	45,0	50,0	18,5	40,6

	Premier degré							Second degré						
	D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Intervalle interdécile	Moyenne	D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Intervalle interdécile	Moyenne
Lycée professionnel								33,0	36,0	40,5	45,0	49,0	<b>16,0</b>	40,9
Lycée polyvalent								33,0	37,0	41,0	46,0	50,0	<b>17,0</b>	41,3
Zone de remplacement	33,8	37,0	41,0	46,0	50,7	<b>16,9</b>	41,5	34,0	38,0	42,0	46,0	50,0	<b>16,0</b>	42,4
Autre	31,5	37,0	39,0	44,0	49,0	<b>17,5</b>	40,0	31,0	36,0	40,0	45,0	51,0	<b>20,0</b>	40,9
Lycée général								35,0	42,0	43,0	43,0	48,0	<b>13,0</b>	41,9
<b>Éducation prioritaire</b>														
Hors éducation prioritaire	34,0	38,0	42,0	46,0	50,0	<b>16,0</b>	42,1	32,5	37,0	41,0	46,0	50,0	<b>17,5</b>	41,3
REP	32,5	36,0	40,0	45,0	48,5	<b>16,0</b>	40,3	30,0	35,5	40,0	44,9	49,5	<b>19,5</b>	40,0
REP+	34,0	37,0	41,0	45,0	49,0	<b>15,0</b>	41,1	31,0	33,5	40,0	45,0	49,5	<b>18,5</b>	39,6
<b>Type d'affectation</b>														
Définitive	34,0	37,5	42,0	46,0	50,0	<b>16,0</b>	41,8	32,9	37,0	41,0	46,0	50,0	<b>17,1</b>	41,3
Provisoire	33,0	37,0	41,8	46,0	51,0	<b>18,0</b>	41,4	29,0	34,5	39,5	45,0	51,0	<b>22,0</b>	39,8
<b>Nombre d'établissement d'affectation</b>														
Un seul	34,0	37,5	42,0	46,0	50,0	<b>16,0</b>	41,8	32,0	37,0	41,0	46,0	50,0	<b>18,0</b>	41,2
Plusieurs	34,0	37,0	41,5	46,0	52,0	<b>18,0</b>	41,9	31,0	35,5	40,5	45,0	50,0	<b>19,0</b>	40,6
<b>Sexe</b>														
Femmes	34,0	37,5	41,5	46,0	50,0	<b>16,0</b>	41,7	32,0	37,0	41,0	46,0	50,0	<b>18,0</b>	41,2
Hommes	34,0	38,0	42,0	46,0	50,5	<b>16,5</b>	42,1	32,0	36,5	41,0	45,0	50,0	<b>18,0</b>	41,1
<b>Nombre d'enfants à charge</b>														
Pas d'enfants	33,5	37,5	42,0	46,0	50,0	<b>16,5</b>	41,7	32,0	36,5	41,0	46,0	50,0	<b>18,0</b>	41,2
Un ou deux enfants	34,0	37,0	42,0	46,0	50,0	<b>16,0</b>	41,8	33,0	36,5	41,0	45,5	50,0	<b>17,0</b>	41,1
Trois enfants et plus	34,0	38,0	41,5	46,0	50,0	<b>16,0</b>	41,8	32,0	37,0	41,0	45,0	49,5	<b>17,5</b>	41,2
<b>Tranche d'âge</b>														
< 35	33,0	36,5	40,8	45,0	50,0	<b>17,0</b>	40,6	31,0	35,0	39,5	44,0	49,0	<b>18,0</b>	39,8
35 - 44	34,0	37,5	41,0	46,0	50,0	<b>16,0</b>	41,8	32,0	36,0	40,5	45,0	50,0	<b>18,0</b>	40,7
45+	34,0	38,0	42,0	46,0	50,0	<b>16,0</b>	42,2	33,0	37,0	41,0	46,0	50,0	<b>17,0</b>	41,7
<b>Situation familiale</b>														
Pas en couple	33,8	37,0	41,0	46,0	50,0	<b>16,2</b>	41,8	32,0	36,5	41,0	46,0	50,0	<b>18,0</b>	41,3
En couple	34,0	37,8	42,0	46,0	50,0	<b>16,0</b>	41,8	32,0	36,5	41,0	45,0	50,0	<b>18,0</b>	41,1

**Champ :** Champ : enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Source :** Insee, Enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

**TABLEAU 19 • Distribution du nombre de jours travaillés pendant l'ensemble des vacances scolaires selon les caractéristiques des enseignants, en 2022-2023**

	Premier degré							Second degré						
	D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Intervalle interdéciles	Moyenne	D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Intervalle interdéciles	Moyenne
<b>Ensemble</b>	14,0	20,0	30,0	41,0	52,0	38,0	31,7	15,0	23,0	34,0	44,0	58,0	43,0	34,9
<b>Secteur d'enseignement</b>														
Public	14,0	20,0	30,0	41,0	51,0	37,0	31,6	15,0	23,0	34,0	44,0	58,0	43,0	34,6
Privé sous contrat	14,0	22,0	31,0	43,0	53,0	39,0	32,9	15,0	26,0	35,0	47,0	58,0	43,0	36,3
<b>Corps</b>														
Professeurs des écoles	14,0	20,0	30,0	41,0	50,0	36,0	31,6							
Contractuels	20,0	27,0	39,0	50,0	54,0	34,0	38,9	15,0	23,0	35,0	45,0	58,0	43,0	35,7
Agrégés et chaire supérieure								18,0	27,0	36,0	48,0	60,0	42,0	39,1
Certifiés								16,0	24,0	35,0	45,0	58,0	42,0	35,7
Professeurs d'EPS								8,0	14,0	22,0	34,0	43,0	35,0	25,1
Professeurs de lycée professionnel								13,0	20,0	30,0	40,0	54,0	41,0	31,5
<b>Mission</b>														
Direction	16,0	22,0	30,0	40,0	50,0	34,0	32,0							
Enseignement	14,0	21,0	30,0	42,0	52,0	38,0	32,1	15,0	23,0	34,0	44,0	58,0	43,0	34,8
Besoins spécifiques	12,0	19,0	26,0	39,0	49,0	37,0	29,4	7,0	23,0	35,0	48,0	67,0	60,0	36,7
Remplacement	11,0	18,0	30,0	40,0	50,0	39,0	30,5	16,0	24,0	35,0	48,0	58,0	42,0	36,7
<b>Type d'établissement</b>														
Ecole	15,0	21,0	30,0	41,0	52,0	37,0	32,0							
Collège								13,0	22,0	31,0	43,0	55,0	42,0	33,5
Lycée professionnel								14,0	22,0	30,0	42,0	53,0	39,0	32,3
Lycée polyvalent								13,0	23,0	34,0	43,0	57,0	44,0	34,2
Zone de remplacement	12,0	20,0	31,0	43,0	53,0	41,0	32,0	19,0	27,0	38,0	49,0	60,0	41,0	39,2
Autre	8,0	17,0	24,0	32,0	43,0	35,0	25,0	15,0	23,0	35,0	46,0	58,0	43,0	35,9
Lycée général								19,0	35,0	36,0	67,0	76,0	57,0	48,6
<b>Éducation prioritaire</b>														
Hors éducation prioritaire	14,0	21,0	30,0	41,0	52,0	38,0	31,8	15,0	23,0	34,0	45,0	58,0	43,0	35,1
REP	14,0	22,0	30,0	42,0	49,0	35,0	31,9	12,0	23,0	30,0	43,0	55,0	43,0	33,3
REP+	13,0	19,0	30,0	40,0	51,0	38,0	31,0	12,0	23,0	31,0	40,0	50,0	38,0	31,6
<b>Type d'affectation</b>														
Définitive	14,0	20,0	30,0	40,0	49,0	35,0	31,0	15,0	23,0	34,0	44,0	58,0	43,0	34,7
Provisoire	21,0	30,0	40,0	52,0	60,0	39,0	40,5	16,0	24,0	35,0	48,0	58,0	42,0	36,5
<b>Nombre d'établissement d'affectation</b>														
Un seul	14,0	20,0	30,0	41,0	52,0	38,0	31,7	15,0	23,0	34,0	44,0	58,0	43,0	34,7
Plusieurs	18,0	26,0	35,0	44,0	58,0	40,0	36,5	15,0	24,0	33,0	44,0	58,0	43,0	35,4
<b>Sexe</b>														
Femmes	15,0	22,0	30,0	42,0	52,0	37,0	32,5	18,0	26,0	35,0	47,0	58,0	40,0	36,8
Hommes	12,0	16,0	25,0	35,0	48,0	36,0	27,6	12,0	19,0	30,0	43,0	55,0	43,0	32,4
<b>Nombre d'enfants à charge</b>														

	Premier degré							Second degré						
	D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Intervalle interdéciles	Moyenne	D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Intervalle interdéciles	Moyenne
Pas d'enfants	13,0	19,0	30,0	43,0	54,0	41,0	32,3	14,0	23,0	34,0	46,0	58,0	44,0	35,3
Un ou deux enfants	14,0	20,0	30,0	40,0	49,0	35,0	30,9	15,0	23,0	34,0	43,0	56,0	41,0	34,4
Trois enfants et plus	16,0	23,0	31,0	43,0	52,0	36,0	33,9	16,0	24,0	32,0	43,0	57,0	41,0	35,1
<b>Tranche d'âge</b>														
< 35	19,0	26,0	35,0	48,0	58,0	39,0	37,7	17,0	26,0	36,0	48,0	60,0	43,0	38,1
35 - 44	17,0	23,0	31,0	43,0	52,0	35,0	33,8	17,0	26,0	35,0	48,0	58,0	41,0	36,9
45+	13,0	18,0	26,0	35,0	48,0	35,0	28,3	13,0	22,0	31,0	43,0	55,0	42,0	33,2
<b>Situation familiale</b>														
Pas en couple	13,0	19,0	30,0	42,0	53,0	40,0	31,5	14,0	23,0	35,0	48,0	58,0	44,0	36,1
En couple	14,0	22,0	30,0	40,0	50,0	36,0	31,8	15,0	23,0	32,0	43,0	57,0	42,0	34,4

**Champ :** Champ : enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Source :** Insee, Enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

**TABLEAU 20 • Nombre moyen d'heures par jour travaillé pendant les congés en 2022-2023**

Sexe	Premier degré		Second degré	
	Petites vacances	Congés d'été	Petites vacances	Congés d'été
<b>Ensemble</b>	4,2	4,3	4,3	4,2
<b>Secteur d'enseignement</b>				
Public	4,1	4,3	4,3	4,1
Privé sous contrat	4,5	4,6	4,3	4,2
<b>Éducation prioritaire</b>				
Hors éducation prioritaire	4,2	4,3	4,3	4,2
REP	4,1	4,3	4,1	4,0
REP+	4,2	4,2	4,1	3,8
<b>Type d'affectation</b>				
Définitive	4,2	4,3	4,3	4,2
Provisoire	4,3	4,2	4,3	4,0
<b>Nombre d'établissements d'affectation</b>				
Un seul	4,2	4,3	4,3	4,2
Plusieurs	4,1	4,2	4,2	4,1

**Champ :** enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

**Lecture :** pendant les vacances d'été, les enseignants dans le premier degré du secteur public ont déclaré travailler en moyenne 4,1 heures par jour travaillé pendant les petites vacances.

**Sources :** Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

# BIBLIOGRAPHIE

- Ceesay K., Raffaëlli C., Rugambage N., Voisin C., 2025, « Conditions d'exercice et perceptions du métier d'enseignant à l'école élémentaire et au collège en France : les premiers résultats de l'enquête internationale Talis 2024 », *Note d'Information*, n° 25-54, DEPP. <https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/56727/conditions-d-exercice-et-perceptions-du-metier-d-enseignant-a-l-ecole-elementaire-et-au-college-en-f>
- Idmachiche S., 2025, « Les enseignants déclarent travailler 41 heures 30 en moyenne par semaine hors vacances scolaires », *Note d'Information*, n° 25-62, DEPP. <https://education.gouv.fr/les-enseignants-declarent-travailler-41-heures-30-en-moyenne-par-semaine-hors-vacances-scolaires-451702>
- *Regards sur l'éducation 2021*, Les indicateurs de l'OCDE, [https://www.oecd.org/fr/publications/2021/09/education-at-a-glance-2021\\_dd45f55e.html](https://www.oecd.org/fr/publications/2021/09/education-at-a-glance-2021_dd45f55e.html)
- « Les systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale - Une richesse de données canalisée pour les exploitations, 2021, DEPP. [https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2021/10/Presentation-2-1-Depp.pdf?utm\\_source=chatgpt.com](https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2021/10/Presentation-2-1-Depp.pdf?utm_source=chatgpt.com)
- *Repères et références statistiques 2023*, DEPP. <https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/54068/reperes-et-references-statistiques-enseignements-formation-recherche-2023-ministere-de-l-education-n>
- Perronnet S., 2013, « Le temps de travail des enseignants du premier degré public en 2010 », *Note d'Information* n° 13.12, DEPP. <https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/12945/le-temps-de-travail-des-enseignants-du-premier-degre-public-en-2010-sabrina-perronnet>
- Perronnet S., 2013, « Temps de travail des enseignants du second degré public : pour une heure de cours, une heure de travail en dehors », *Note d'Information* n° 13.13, DEPP. <https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/12946/temps-de-travail-des-enseignants-du-second-degre-public-pour-une-heure-de-cours-une-heure-de-travail>
- Dion E., Feuillet P., 2022, « La moitié des enseignants déclare travailler au moins 43 heures par semaine », *Note d'Information* n° 22.30, DEPP. <https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/52520/la-moitie-des-enseignants-declare-travailler-au-moins-43-heures-par-semaine-elise-dion-pascaline-feu>
- Temps et organisation du temps de travail dans la fonction publique en 2023, SDessi-DGAFP, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – édition 2024. <https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2024>
- Sait-on concevoir une bonne enquête auprès des ménages ? Daniel Verger, *Courrier des statistiques* n° 126, janvier-avril 2009.
- <https://eduscol.education.fr/1028/la-politique-de-l-education-prioritaire-les-reseaux-d-education-prioritaire-rep-et-rep>
- <https://www.fr.ch/sites/default/files/2024-09/enquete-sur-le-temps-de-travail-des-enseignantes.pdf>
- <https://www.cnis.fr/enquetes/enquete-aupres-des-salaries-de-letat-en-2022-fpe-2022-2023x065ec/>

**Retrouvez les travaux de la DEPP sur**  
**[education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](https://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)**

### **Publications et archives**

Retrouvez toutes les publications et archives de la DEPP sur  
**[archives-statistiques-depp.education.gouv.fr](https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr)**

### **Jeux de données en open data**

Retrouvez tous les jeux de données de la DEPP en open data sur  
**[data.education.gouv.fr](https://data.education.gouv.fr)**